

Rapport d'activité SIAO

2024



Edito

L'année 2024 a été marquée par une étape importante dans la consolidation, la structuration et le renforcement du rôle du SIAO dans la mise en œuvre du Service Public de la RUE au LOGement (SPRULO) sur le territoire du Haut-Rhin.

Face à une demande toujours soutenue (plus de 3 300 personnes enregistrées pour une demande d'insertion dans le SI-SIAO et plus de 65 200 appels reçus au 115) le SIAO a poursuivi son engagement pour proposer aux personnes sans abri une orientation adaptée et coordonnée que ce soit vers le logement, l'hébergement ou à l'hôtel. Derrière chaque appel, chaque demande, chaque diagnostic social, c'est une situation de grande vulnérabilité qui exige de la part du 115 un véritable engagement.

Sur le terrain, les équipes de travailleurs sociaux ainsi que les dispositifs comme le tiers-lieu alimentaire « L'Atelier » ont poursuivi leur action dans une logique d'aller-vers visant à rompre l'isolement, à répondre aux situations d'urgence et à amorcer les démarches nécessaires à l'ouverture de droits, condition essentielle à l'accès au logement ou à un hébergement en fonction des situations.

Au-delà de la réalisation des missions socles, l'année 2024 a été marquée par un travail de fond sur les outils et les instances du service public de la rue au logement avec la volonté de leur donner du sens et de favoriser un fonctionnement coordonné, décloisonné au service des parcours.

Dans cette perspective, nous avons renforcé la lisibilité de notre action, structuré notre fonctionnement et intensifié les échanges avec les partenaires de l'inclusion sociale.

La consolidation de la commission partenariale des situations complexes, la coordination des acteurs de la veille sociale et des maraudes ou encore le déploiement de la plateforme territoriale d'accompagnement représentent des avancées significatives majeures. Ces instances permettent une analyse collégiale des parcours, des réponses transversales et une meilleure articulation des interventions. Elles incarnent la volonté commune de sortir des logiques en silos pour construire avec les partenaires des solutions durables vers le logement.

En parallèle, Le SIAO a lancé une démarche de renforcement des évaluations sociales. Grâce à la création d'un poste de référent évaluations, nous tendons vers la réalisation d'une évaluation flash pour 100 % des personnes concernées par le sans-abrisme et la mise à jour régulière des évaluations approfondies. L'objectif est clair : s'assurer que chaque demande soit étudiée à la lumière des besoins réels en prenant en compte les réalités de terrain.

Enfin, nous avons poursuivi notre mission d'animation de réseau à travers l'organisation de formations spécifiques notamment sur l'évaluation et la tenue de matinées thématiques favorisant la réflexion et le partage d'expérience entre professionnels.

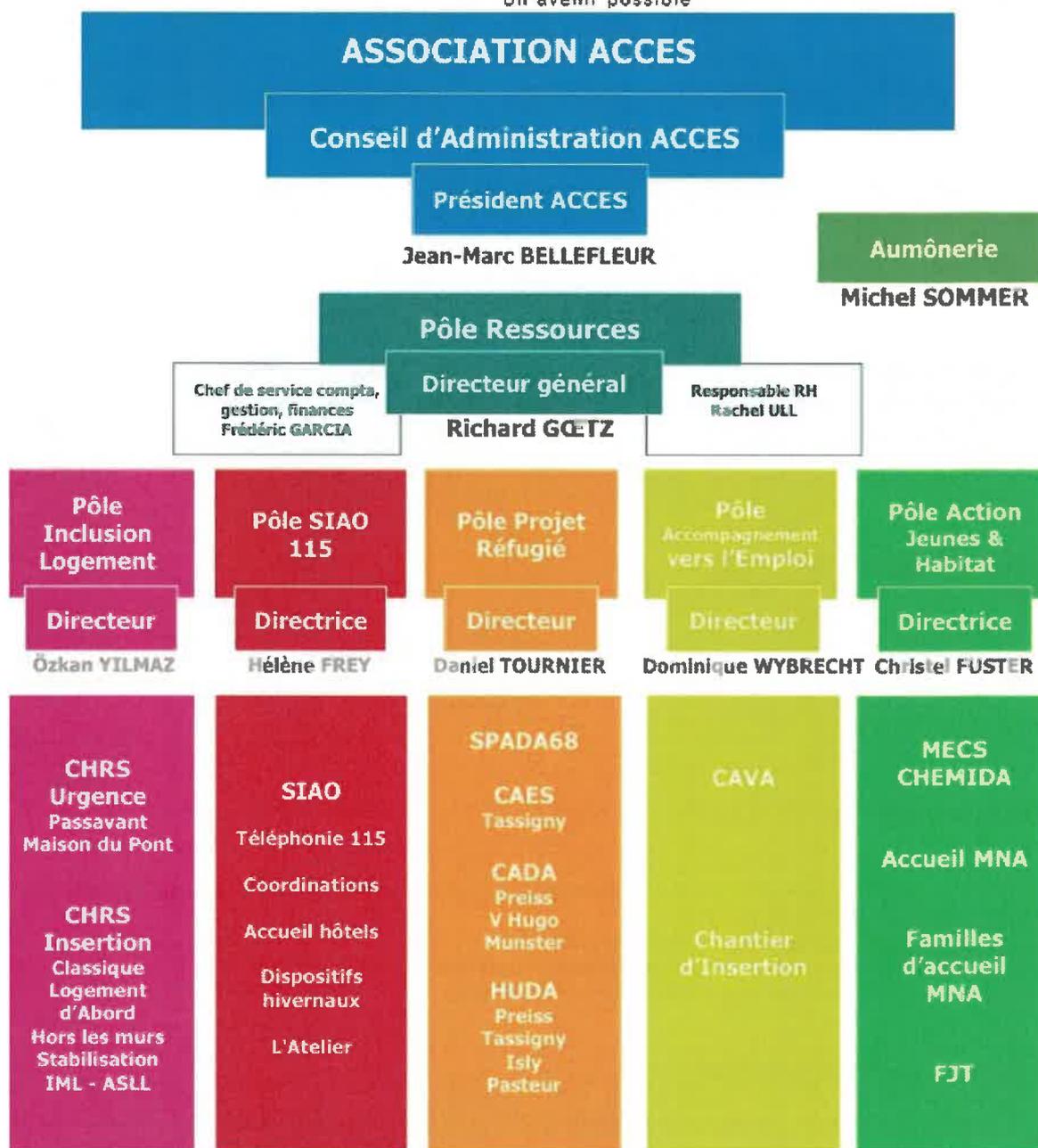
Je tiens à remercier les équipes du SIAO pour leur engagement, leur professionnalisme. J'adresse également toute ma reconnaissance à la DDETSPP ainsi qu'aux partenaires pour leur mobilisation qui ont rendu ces avancées possibles.

Les défis restent nombreux, mais les progrès réalisés en 2024 montrent la capacité collective à faire évoluer les pratiques, à adapter les outils et à construire ensemble un accompagnement professionnel tendant vers moins de rupture.

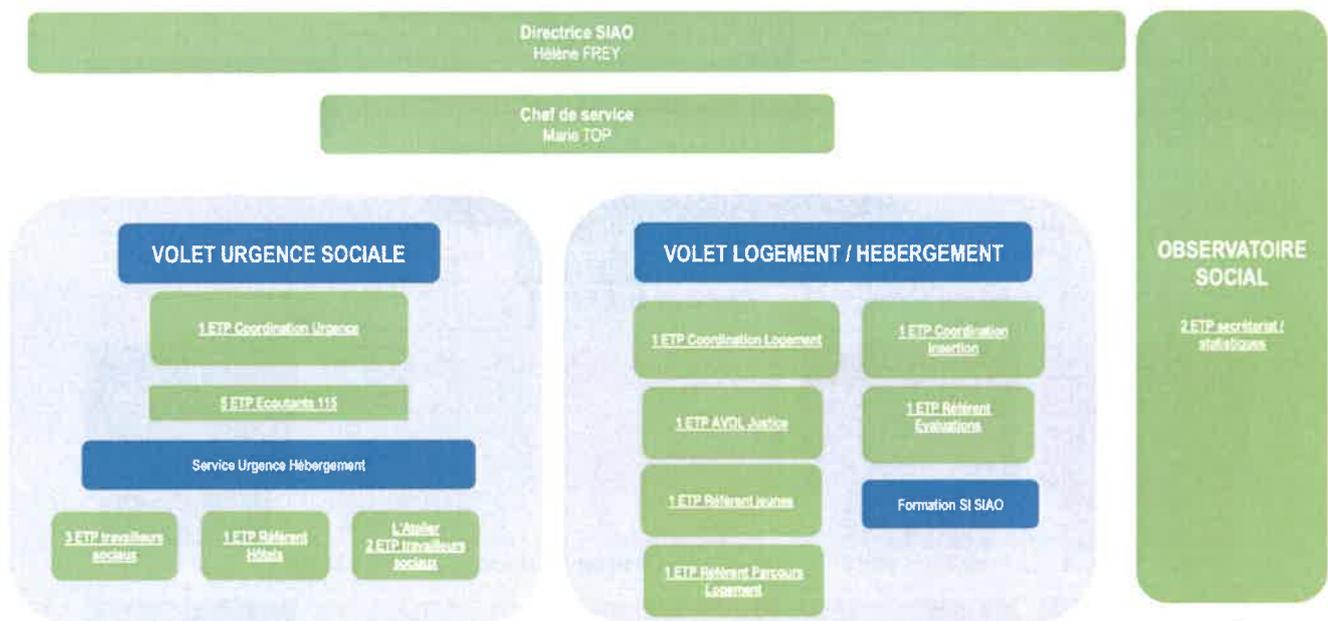
Hélène FREY
Directrice



Le pôle SIAO au sein de l'Association ACCES



L'équipe du SIAO 68



Le taux d'absentéisme en 2024 est de 8,70%.



Mouvement du personnel

Arrivées :

- 1 ETP écoutante 115 à compter de décembre 2024 en remplacement d'un salarié ayant évolué vers le poste de référent "Evaluation"
- 1 ETP Travailleur social hôtel à compter de juillet 2024
- 1 ETP Référent parcours logement suite la création du poste en 2024
- 1 ETP référente jeunes en décembre 2024 suite au départ du salarié précédent
- 1 ETP Coordinatrice Urgence en mai 2024 suite au départ du salarié précédent

Départs :

- 1 ETP travailleur social hôtel en mai 2024 démissionnaire

On constate pour l'année 2024 très peu de départs et plusieurs arrivées notamment en raison de la création de nouveaux postes au sein du pôle SIAO.

Stage :

Stage administratif BTS du 25/11/2024 au 06/12/2024

Les missions du SIAO 68

Le Service Intégré d'Accueil et d'Orientation, créé par la circulaire du 8 avril 2010 a été consolidé dans ses principes et ses missions par la loi ALUR du 23 mars 2014.

Rappel des missions du SIAO :

- Recenser toutes les places d'hébergement, les logements en résidence sociale ainsi que les logements des organismes qui exercent les activités d'intermédiation locative.
- Gérer le service d'appel téléphonique pour les personnes ou familles sans solution d'hébergement.
- Veiller à la réalisation d'une évaluation sociale, médicale et psychique des personnes ou familles, traiter équitablement leurs demandes et faire des propositions d'orientation adaptées à leurs besoins, transmises aux organismes susceptibles d'y satisfaire.
- Suivre le parcours des personnes ou familles jusqu'à la stabilisation de leur situation.
- Contribuer à l'identification des personnes en demande d'un logement, si besoin avec un accompagnement social.
- Assurer la coordination des personnes concourant au dispositif de veille sociale.
- Produire les données statistiques d'activité, de suivi et de pilotage du dispositif d'accueil, d'hébergement et d'accompagnement vers l'insertion et le logement.
- Participer à l'observation sociale.



Au coeur de l'urgence

HEBERGEMENT D'URGENCE

9 hôtels

Jusqu'à **424** personnes hébergées par nuit à l'hôtel

2 299 ménages différents soit **3 578** personnes pris en charge sur le dispositif d'urgence sur l'année 2024

dont **2 016** personnes différentes orientées à l'hôtel

65 208 appels au 115

6 062 appels reçus sur la ligne «partenaires» soit **195** appels par jour en moyenne

10H36 de temps de conversation par jour

67% de taux décrochés 115

217 ménages FVV accueillis à l'hôtel soit **377** personnes

191 jeunes différents de 18 à 25 ans ont été pris en charge à l'hôtel

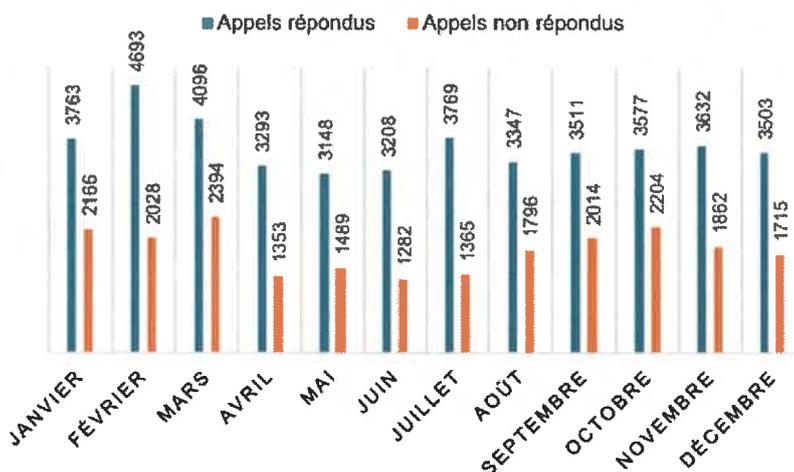


Le 115 : service d'urgence pour les sans abris

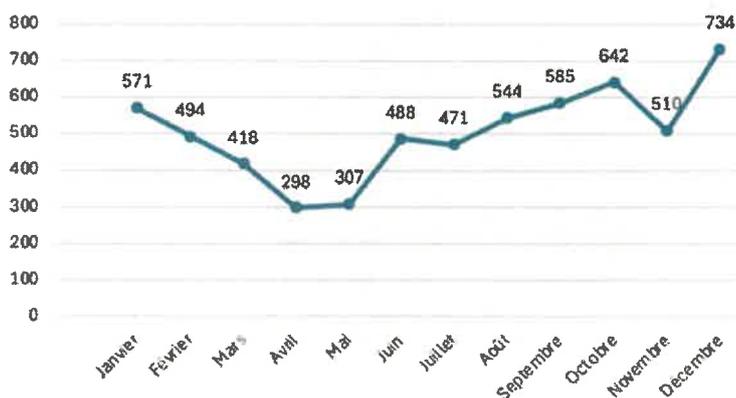
Le 115 est un service ouvert 24h/24, 7 jours/7. A chaque appel, les écoutants réalisent des évaluations flash pour définir le besoin et la vulnérabilité des personnes afin de les orienter vers des solutions d'hébergement d'urgence adaptées en fonction des places disponibles.



Appels répondus et non répondus par mois en 2024



Nombre d'appels partenaires en 2024



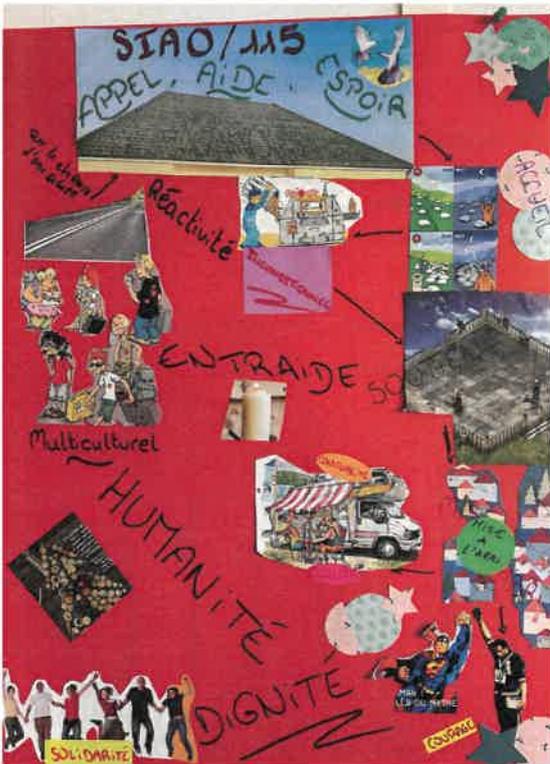
Si nous excluons les appels abandonnés avant 5 secondes, nous comptabilisons 43 340 appels décrochés contre 21 668 appels non décrochés.

Le taux de décrochés est donc de 67 %.

En décembre et en janvier, nous remarquons une forte hausse des appels partenaires due aux périodes de grand froid.

Nous enregistrons en moyenne 505 appels partenaires chaque mois.

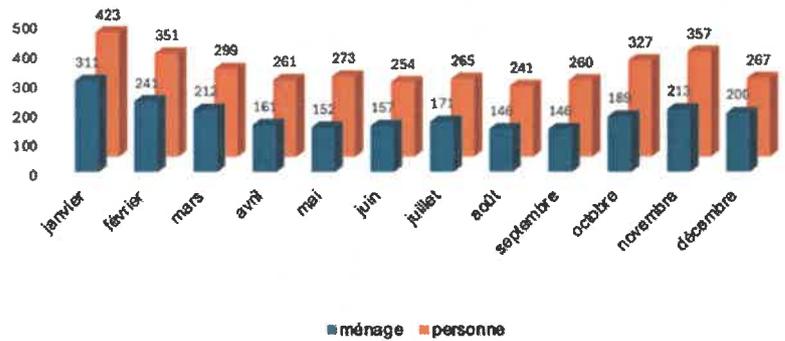
Les demandes pourvues et non pourvues



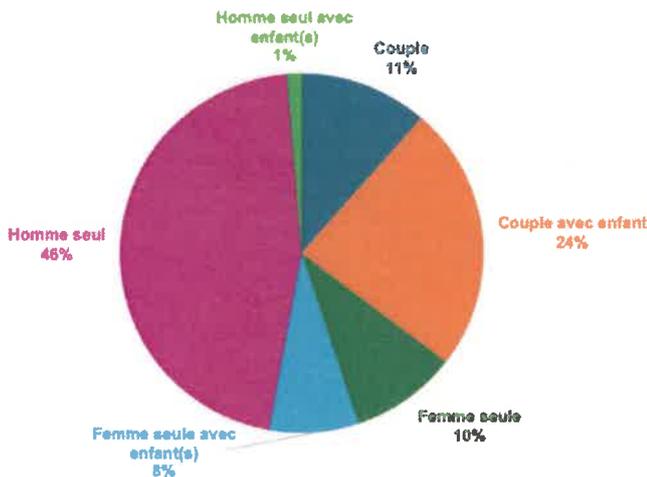
En 2024, le 115 a répondu positivement aux demandes d'hébergement pour 15 personnes en moyenne par jour, contre 12 en 2023. Néanmoins, nous comptabilisons 9 demandes non pourvues au quotidien.

À noter que les chiffres ci-dessous ne comptabilisent qu'une seule demande par personne sur l'année, afin d'identifier le nombre de ménages différents ayant sollicité le 115.

Demandes pourvues en 2024



DEMANDE NON POURVUES PAR COMPOSITION FAMILIALE



En 2024, 2 893 personnes différentes n'ont pas pu bénéficier d'une place en hébergement d'urgence faute de places disponibles soit une baisse comparée à l'année précédente. Cela correspond à 8 personnes par jour en moyenne (contre 10 en 2023).

Un peu moins de la moitié des personnes sans solution d'hébergement concerne des hommes isolés, 24% concernent des familles. 318 mineurs non accompagnés ont sollicités le 115 en 2024 et ont été réorientés vers les services dédiés.

Période hivernale

En 2023-2024, l'arrivée de la période hivernale a permis l'augmentation de places d'hébergement avec l'appui de la DDETSPP et la collaboration des partenaires, APPUIS, Armée du Salut (FADS), Espoir et la Maison du Pont ainsi que l'abri de nuit pour ACCES.

Nous avons pu mettre à disposition un total de 149 places avec une réserve de 40 places en plus pour la période grand froid.

Les ménages hébergés en urgence suite à une expulsion locative

Les expulsions locatives se déroulent hors de la période hivernale, soit entre le 1er avril et le 31 octobre de chaque année. Certains ménages se retrouvent sans solution et font donc appel au 115.

Durant la période de l'année 2024, 13 ménages ont été pris en charge suite à une expulsion locative, soit 27 personnes. 4 familles ont été accueillies à l'hôtel.

Trois familles étaient toujours présentes à l'hôtel au 31 décembre 2024 et une a été réorientée vers une structure d'hébergement d'urgence.

Les personnes en provenance de Guyane

Dans la continuité de 2023, nous avons accueilli des ménages en provenance de Guyane (syriens, afghans, colombiens...).

Avec une légère baisse, le 115 a orienté 91 ménages, soit 364 personnes vers une solution d'hébergement à l'hôtel en 2024.

En 2024, nous avons comptabilisé 99 ménages provenant de Guyane présents à l'hôtel, soit 390 personnes.

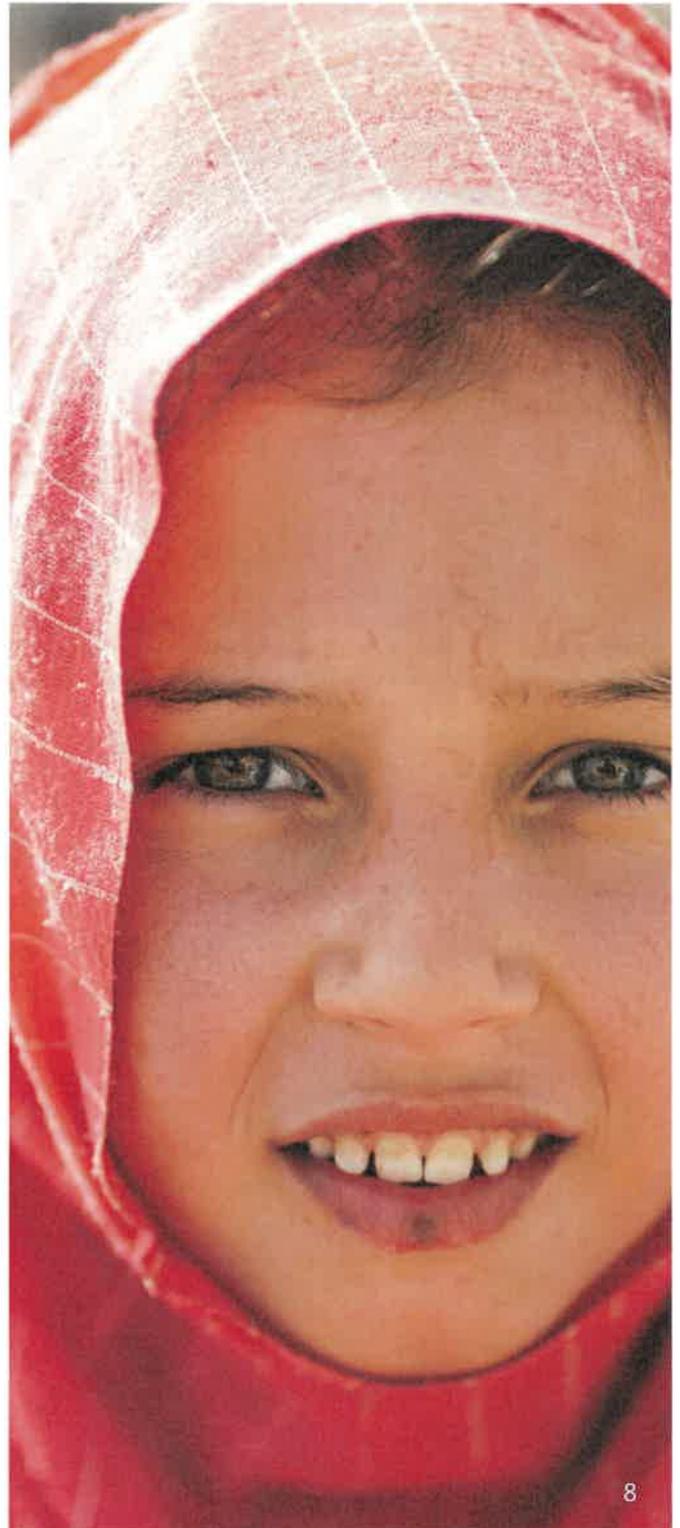
Afin de fluidifier les places à l'hôtel, nous avons orienté dès que possible les familles, soit vers des places d'hébergement d'urgence ou vers l'IML pour les ménages qui bénéficiaient de ressources stables.

Cependant, nous avons rencontré une difficulté importante d'obtention rapide des avis d'imposition ce qui a freiné pour l'accès direct au logement.

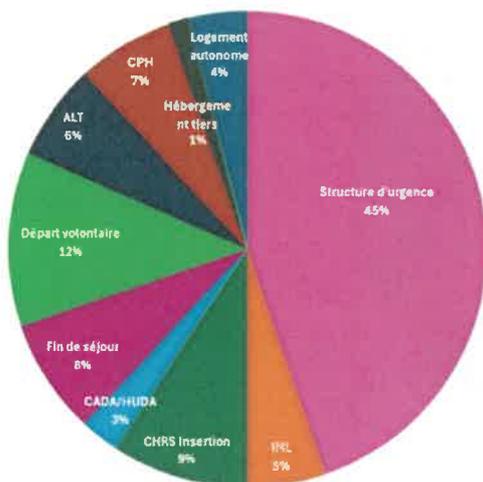
Nous avons également effectué pour chaque nouveau ménage accueilli, des demandes en Centre Provisoire d'Hébergement (CPH), un dispositif spécifique pour les personnes bénéficiant du statut de réfugié. 5 ménages ont reçu une proposition d'accueil et 2 ménages ont refusé et ont quitté volontairement l'hôtel.

Au total, nous comptabilisons 76 ménages en provenance de Guyane sortis de l'hôtel en 2024, soit 290 personnes.

Le graphique ci dessous détaille les types de sortie.



SORTIE DES MENAGES EN PROVENANCE DE GUYANE EN 2024

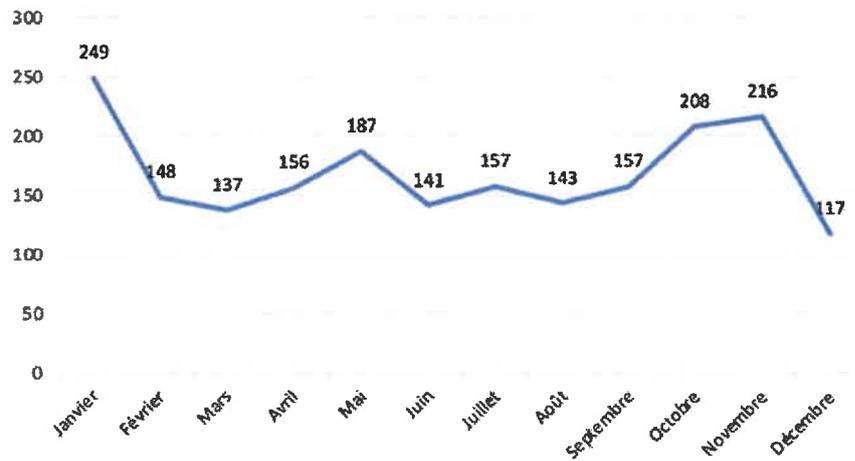




En 2024, nous avons poursuivi l'accueil de manière inconditionnelle des publics, tels que les ménages déplacés de guerre d'Ukraine (64 personnes soit 30 ménages accueillis en 2024), les réfugiés en provenance de Guyane ou tout autre public en situation de précarité (FVV, jeunes de moins de 25 ans..). Les professionnels du SIAO se sont mobilisés afin de pouvoir offrir une solution à toutes ces personnes en demande d'hébergement.

En novembre 2024, jusqu'à 424 personnes ont été hébergées à l'hôtel.

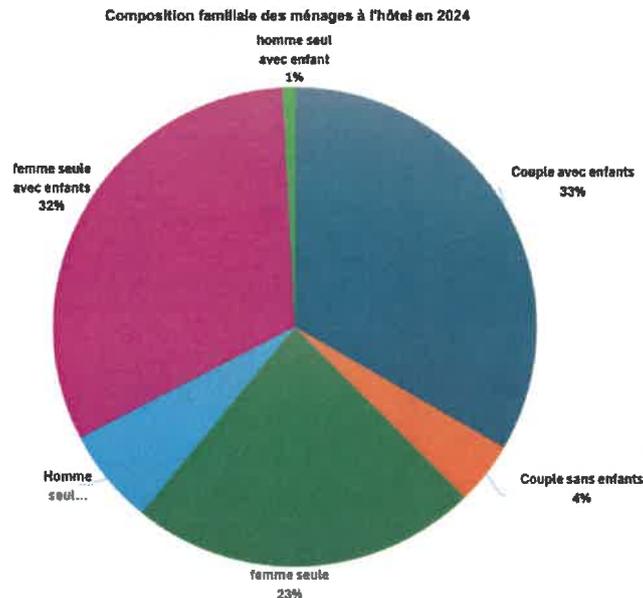
Nombre de personnes différentes accueillies à l'hôtel



Le graphique ci-dessus montre la répartition des personnes différentes accueillies à l'hôtel.

On constate un premier pic du nombre d'accueil au mois de janvier avec la présence en grand nombre de ménages en provenance de Guyane arrivant dans le département du Haut-Rhin au début de l'année 2024. Nous observons un second pic au démarrage de la période hivernale avec 216 personnes nouvellement accueillies durant le mois de novembre.

Enfin, la période la plus basse d'accueil correspond au mois de décembre en raison de l'ouverture de places d'hébergement d'urgence hivernale mais également de la difficulté à trouver des places à l'hôtel en raison de l'afflux touristique lié aux marchés de Noël.

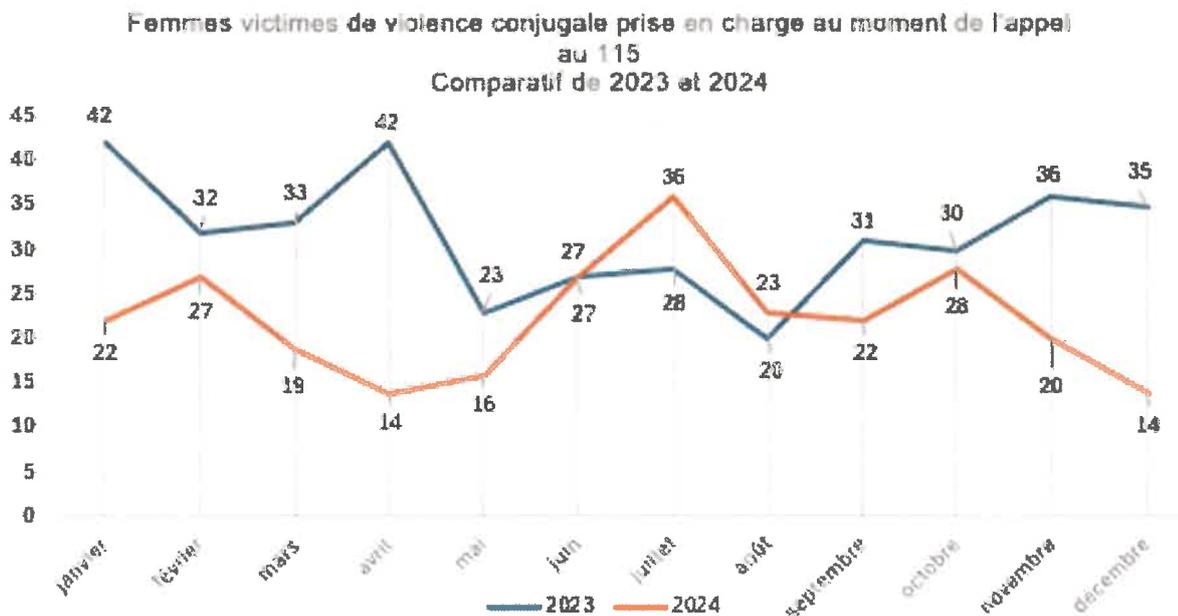


En 2024, nous constatons une baisse de prise en charge des personnes isolées à l'hôtel avec 30% de personnes accueillies contre 38% en 2023.

La prise en charge des ménages avec enfants représente le double avec un taux de 66%.

Les Femmes Victimes de Violence (FVV)

Le SIAO a pour mission d'assurer une mise en sécurité immédiate et inconditionnelle des femmes victimes de violence sur les dispositifs d'urgence. Avec nos partenaires : Solidarité Femmes 68, ACCES Le Passavant, les Tournesols, APPUIS... nous disposons de solutions d'éloignement et d'accompagnement spécialisé afin de réduire le risque de retour au domicile avec une reprise des violences conjugales.



Témoignage de Mme T...

« Je suis une jeune femme qui est née et a grandi en Algérie. Je me suis mariée et suis arrivée en France en 2020. Une petite fille est née de cette union, qui a aujourd'hui 2 ans et demi.

J'ai découvert que mon mari a usurpé mon identité en ligne et depuis je n'ai plus jamais eu confiance, au point d'en avoir peur. J'ai dans un premier temps consulté une psychologue car je ressentais le besoin d'aide pour surmonter ce choc. Cette dernière m'a ensuite orientée vers une association pour les femmes victimes de violence conjugale. Nous avons préparé le départ du domicile conjugal pendant quelques mois afin de pouvoir me protéger d'un éventuel abandon du domicile. J'étais également en lien avec l'intervenante sociale du commissariat, mais j'ai dû éviter les contacts téléphoniques par peur que mon mari me surveille.

J'ai pu partir un jour où mon mari travaillait et j'ai déclaré mon départ auprès des services de police avec le dépôt d'une main courante, pour ensuite être prise en charge par une association.

J'ai tellement voulu ne pas tomber dans une dépression, j'ai tout fait pour rester positive malgré tout ce que j'ai vécu, mais malheureusement c'est ma santé physique qui s'est dégradée.

J'ai également contracté des dettes à la CAF, car mon mari travaillait en Suisse, bien que j'aie déclaré notre séparation. De ce fait, j'ai perdu toutes les prestations (hormis le RSA) et me suis retrouvée avec une grosse dette et donc une impossibilité de me projeter dans l'accès à un logement.

Cela a été très compliqué pour ma fille qui voulait retourner au domicile, mais a fini par trouver une certaine stabilité.

L'association m'a demandé de quitter l'appartement, et il m'a été trouvé une solution via le 115 dans un hôtel. C'était très compliqué car je devais quitter le logement avec ma fille de manière très précipitée.

Nous avons été accueillies à l'hôtel avec respect, et c'était le plus important pour moi.

Cependant, ma fille a refusé de s'alimenter car elle a à nouveau perdu ses repères, il était impossible de cuisiner. Elle a perdu beaucoup de poids.

J'ai dû l'amener chez mes parents en Algérie, car je devais me faire hospitaliser pour une opération et je n'avais aucune solution de garde.

Avec tout ce que j'ai vécu et tous mes problèmes de santé, je me sens changée, je ne suis plus la même, je suis devenue susceptible et ne souris plus.

Solidarité Femme m'a fait une proposition en CHRS, mais j'ai dû refuser car c'était dans la même ville que celle de mon mari.

Le 115 m'a ensuite orientée vers une place en appartement dans un service spécial femme victime de violence. J'étais contente qu'on me propose cette opportunité, soulagée de pouvoir avoir un lieu adapté où je pourrais cuisiner et m'assurer que ma fille puisse manger.

Je remarque bien l'évolution de ma situation, j'essaie de me projeter sur l'avenir avec une appréhension sur ma santé.

Je suis titulaire d'un bac+6 et je suis docteur en médecine dentaire que j'ai obtenu en Algérie. J'avais entamé des démarches pour passer le concours pour la validation de ce diplôme en France. J'ai du reporter la préparation au concours du fait du manque de stabilité à la suite des différents problèmes.

J'ai aussi fait une 1ère partie de formation en allemand, mais j'ai du reporté la 2ème partie dû à mes problèmes de santé.

Je suis contente d'avoir pu régler la problématique de l'hébergement, mais c'est ma santé qui s'est dégradée et c'est toujours d'actualité.

Malgré tout je remercie Dieu et je fais avec tout ça. »



Un toit comme vecteur d'insertion

HEBERGEMENT LOGEMENT

2 256 ménages en demande dont :

1 192 demandes en insertion

961 demandes en logement accompagné

103 demandes d'accompagnement

soit **3 302** personnes

193 logements mobilisés pour l'IML et **432** personnes présentes

144 ménages ont accédé à l'hébergement en 2024 :

dont

- 73 ménages ont obtenu une place en CHRS,
- 22 ménages ont été orientés vers des dispositifs de stabilisation,
- 49 ménages ont intégré une place en ALT.

242 ménages sur liste d'attente au 31/12/2024



Les dispositifs de logements accompagnés

Le Service public de la rue au Logement est créé pour accélérer, développer le Logement d'abord sur le territoire et repenser l'ensemble des dispositifs existants.

Cette articulation permet d'orienter rapidement et durablement les personnes sans domicile vers le logement.

Toutes les demandes de logements accompagnés sont enregistrées dans le SI-SIAO.

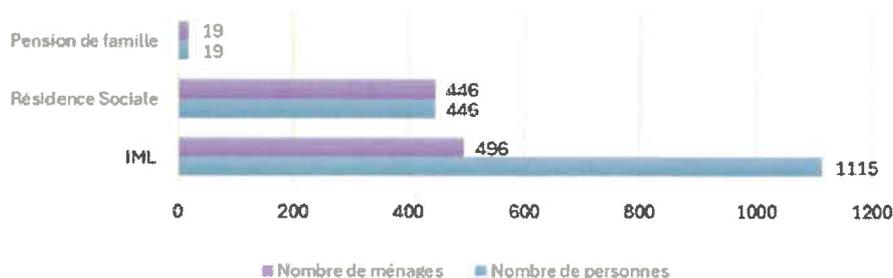
Ce système permet de centraliser et de gérer toutes les demandes.

En 2024, 961 demandes vers un dispositif de logements accompagnés regroupant les pensions de famille, les résidences sociales et les logements en intermédiation locative ont été enregistrées.

160 ménages sont entrés en logement accompagnés soit 278 personnes dont :

- **79 ménages ou 170 personnes en logement par le biais de l'Intermédiation Locative.**
- **81 ménages ou 108 personnes sont entrés en logement par le biais de la Résidence Sociale ou de la pension de famille.**

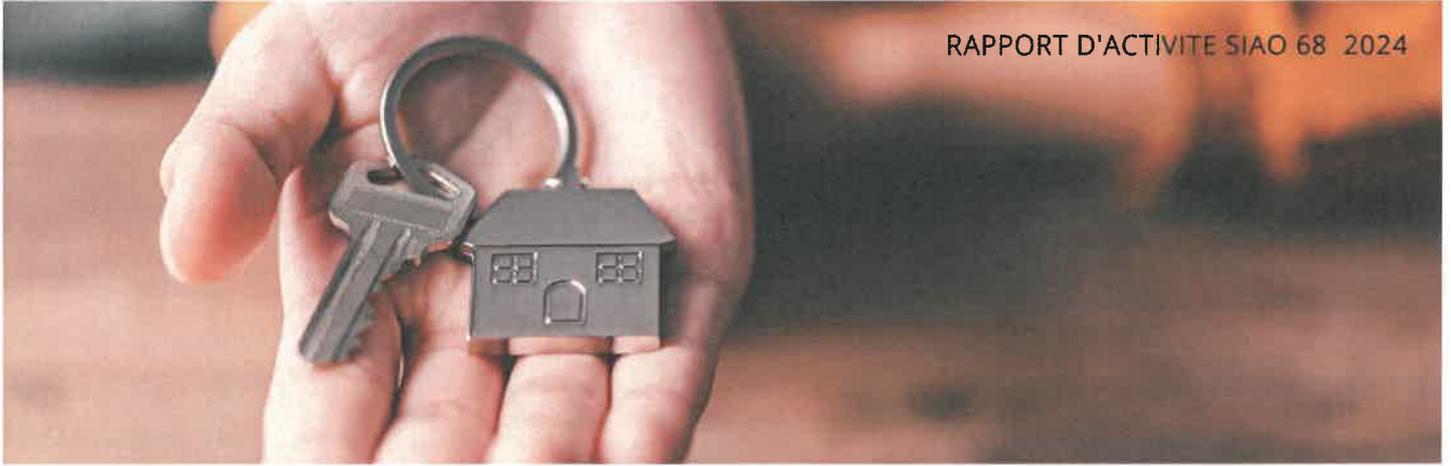
Nombre de demandes enregistrées vers les dispositifs logement 2024



Les orientations vers les pensions de famille, sont moins fréquentes en raison de la nature même de leur accueil, conçues pour une prise en charge de longue durée, ciblant principalement un public plus vulnérable.

La résidence Sociale quant à elle comptabilise un nombre de demandes quasi équivalent à celui de l'IML mais répond principalement aux demandes de personnes isolées.

L'IML reste le dispositif le plus sollicité car il répond particulièrement aux besoins des familles.



L'InterMédiation Locative

Une solution pour se loger et être accompagné...

Qu'est-ce que l'intermédiation locative ?

L'intermédiation locative est un dispositif d'accompagnement vers le logement qui s'adresse aux personnes rencontrant des difficultés d'accès au logement.

Cette alternative offre un appui social dans les démarches d'entrée, d'accès et de maintien dans le logement.

Comment ça marche ?

Il existe deux principaux modes de prise en charge d'intermédiation locative :

La location/sous-location :

Le propriétaire loue son logement à l'organisme social intermédiaire, qui le sous-loue ensuite à un ménage en difficulté. L'organisme se charge du paiement des loyers, de l'entretien du logement et de l'accompagnement social soutenu du locataire.

Le mandat de gestion :

Le propriétaire confie la gestion de son logement à une agence immobilière à vocation sociale (AIVS) qui loue le logement au ménage, se charge de rédiger le bail et de percevoir les loyers.

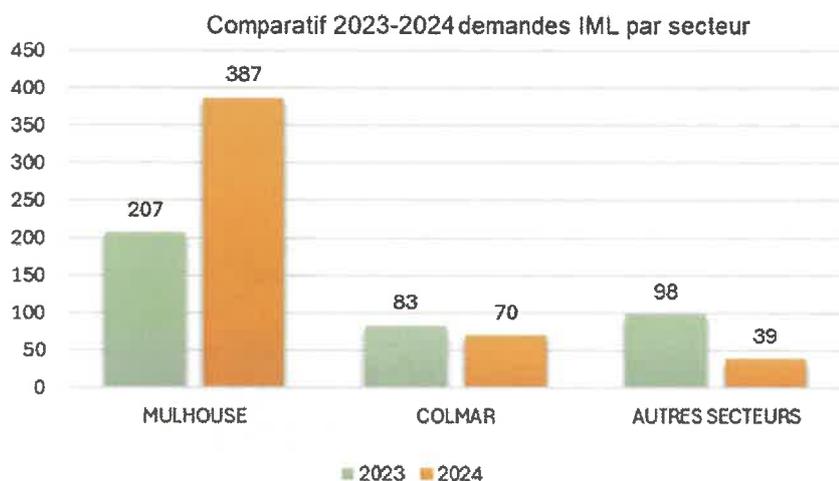
L'organisme peut également proposer un accompagnement social modéré au locataire.

Pour qui ?

Ce dispositif vise à faciliter l'accès au logement pour des ménages fragilisés, en leur offrant un soutien personnalisé.

Les personnes éligibles doivent avoir une situation administrative régulière (documents d'identité, impôts à jour) et des revenus suffisants et stables.

Les demandes en IML dans le Haut-Rhin



En 2024, le SIAO a enregistré 496 demandes en IML contre 388 en 2023, ce qui représente une augmentation de 27,8% des demandes d'orientation vers l'IML.

Le secteur de Mulhouse a connu une hausse notable.

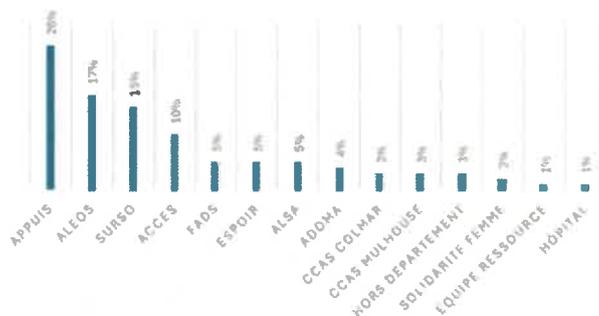
On constate également une légère baisse des demandes de logement à Colmar comme pour les autres secteurs.

La baisse des demandes dans les secteurs plus ruraux s'explique en raison notamment d'un manque d'accessibilité aux transports en commun mais également par manque de proximité avec les infrastructures médico-sociales ou encore des possibilités d'employabilité plus faibles.

Le graphique ci-contre présente la répartition des prescripteurs vers l'IML pour l'année 2024. Il met en évidence le pourcentage de demandes traitées par chaque organisme.

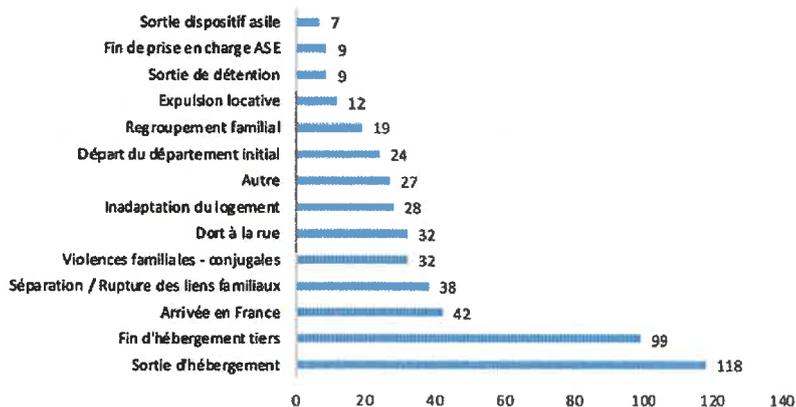
Les associations APPUIS, ALEOS, SURSO et ACCES représentent à elles seules 67% de l'ensemble des demandes.

Les prescripteurs IML en 2024



En 2024, 193 logements ont été mobilisés, cela a permis l'entrée en logement de 432 personnes.

Répartition des motifs de demandes en IML



Les principales raisons des demandes en IML sont les sorties d'hébergement (23,8%), la fin d'hébergement tiers (20%), la séparation ou la rupture des liens familiaux (7,7%) ou encore les violences familiales ou conjugales (6,5%).

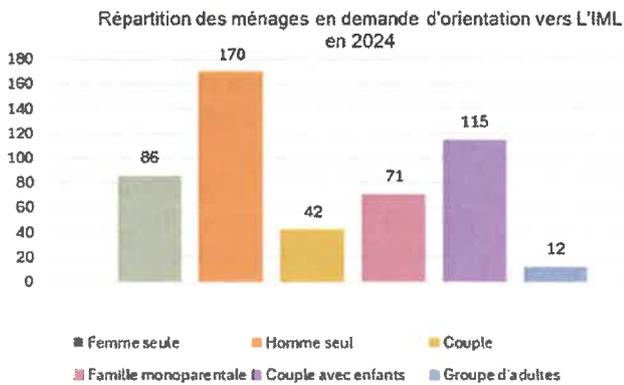
Ces principaux motifs montrent le niveau de vulnérabilité et d'urgence sociale des ménages en demande.

Enfin, des motifs tels que l'arrivée en France, le départ du département initial ou encore la sortie de détention sont également présents mais en moindre mesure.

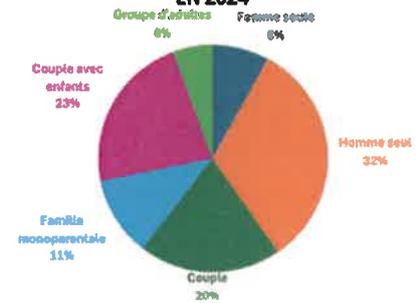
Les orientations en IML dans le Haut-Rhin

En 2024, le SIAO a enregistré au total 496 demandes d'orientations vers l'Intermédiation locative et a orienté 124 ménages en logement.

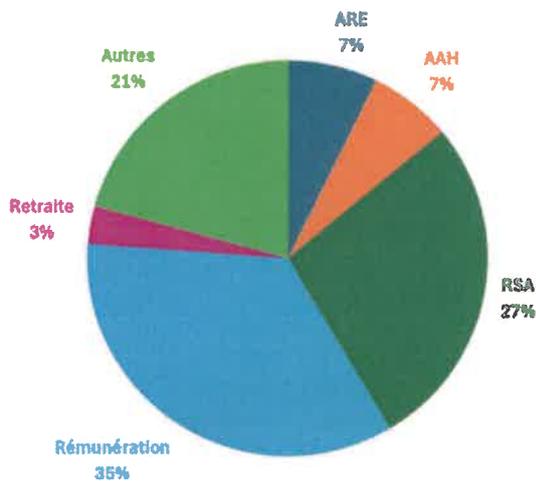
L'IML en 2024 a principalement soutenu des hommes seuls et des familles, avec ou sans enfants. On observe que les femmes seules sont moins souvent orientées en raison de l'existence d'autres dispositifs d'accueil spécialisés pour les femme victimes de violences. 79 ménages soit 170 personnes ont été accueillies au cours de l'année.



RÉPARTITION DES MÉNAGES ACCUEILLIES EN IML EN 2024



Type de ressources des personnes orientées en IML



Parmi les personnes orientées vers l'IML en 2024, 35 % perçoivent une rémunération. En parallèle, 27 % bénéficient du RSA. L'aide au retour à l'emploi et l'AAH représente chacune 7% des orientations.



Le coût des loyers en IML

En 2024, on observe l'absence de captation de logement de type studio dont le montant est inférieur à 300 €.

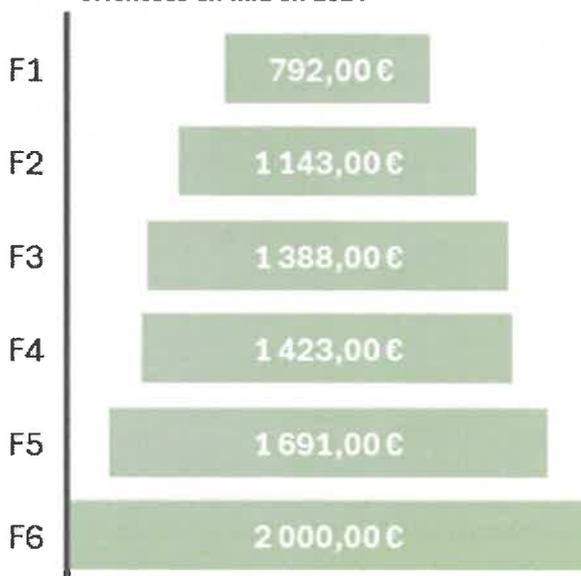
Concernant les F1, le montant des loyers semble relativement stable entre les deux années.

Les logements de type F2, dont la tranche se situe entre 401-500 €, laissent apparaître une nette augmentation de leur captation en 2024.

Une tendance similaire se dessine pour les F3, où l'on constate une augmentation du nombre de logements dans la tranche 501-600€ en 2024.

Les F4 et F5 présentent en 2024 une augmentation de logements captés avec des loyers oscillant entre 601€ et 800€.

Ressources moyennes des ménages orientés en IML en 2024



Ce graphique montre le niveau des ressources des ménages orientés en IML en 2024. Les studios et les F1 accueillent principalement des personnes isolées ou couples avec de faibles revenus.



Un IML spécifique et renforcé : l'IML Jeunes

L'IML Jeunes, spécifiquement conçu pour les 18-25 ans, facilite l'accès au logement des jeunes primo-accédants grâce à un accompagnement global et soutenu, favorisant leur autonomie. Ce public représente 7,89% des demandes d'orientation vers l'IML.

En 2024, 77 jeunes ont pu bénéficier d'un accompagnement spécialisé. Ils ont intégré un logement accompagné avec ou sans colocation.

L'IML Grands Exclus

Parallèlement, l'IML Grand Exclu propose un accompagnement renforcé et des dispositifs dédiés aux personnes en grande marginalisation, leur offrant une opportunité de réinsertion. Cependant, ce public ne représente que 0,6 % des demandes de prise en charge en raison d'une disponibilité de places limitées.

Les résidences sociales

Une solution, au-delà du logement ...



Les résidences sociales sont des logements temporaires destinés principalement à des personnes isolées rencontrant des difficultés d'accès au logement.

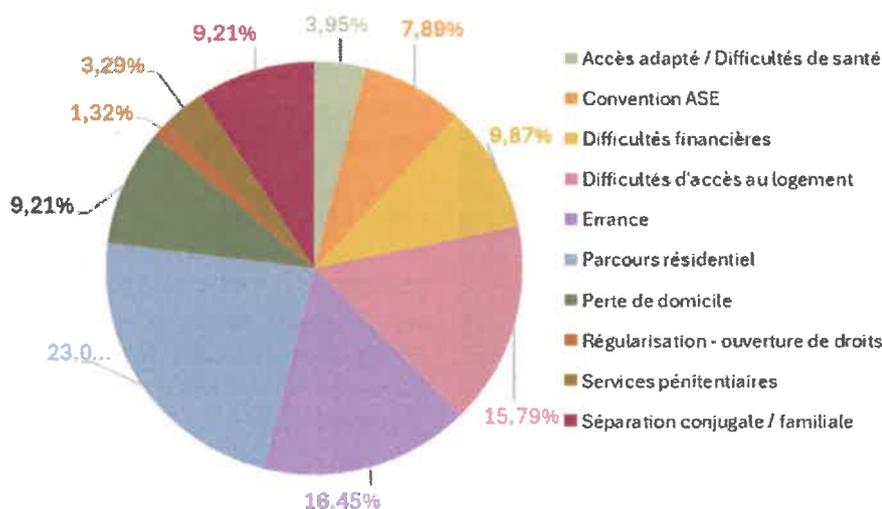
Elles offrent des solutions de logement pour les ménages à revenus limités. Elles visent à stabiliser la vie des résidents et à favoriser leur insertion en leur offrant un accès à un logement de transition.

Sur le territoire, ce sont les Associations ALEOS et ADOMA qui proposent ce type de dispositif.

Pour toute demande d'orientation vers une Résidence Sociale, il est nécessaire de solliciter ces deux prestataires en déposant une demande en ligne. En parallèle, une demande SIAO permet la priorisation des demandes en résidence sociale. Une réunion mensuelle ont lieu chaque mois avec les gestionnaires de résidences sociales et le SIAO afin d'étudier les demandes et de vérifier la complétude des dossiers en ligne et les demandes SI-SIAO.

En 2024, le SIAO a recensé 446 demandes vers de la Résidence Sociale.

Motifs d'accès à la résidence sociale



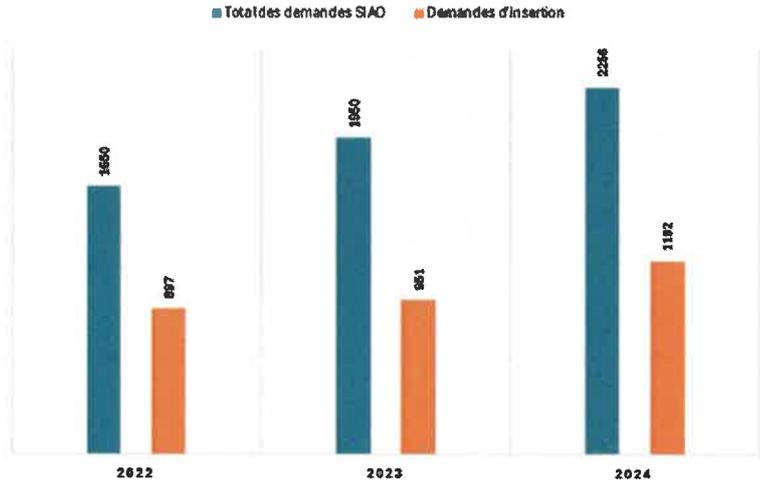


L'hébergement en insertion

- **Amélioration de l'accessibilité au dispositif** : Le renforcement de l'information et la visibilité croissante du SIAO au fil des années ont permis à un plus grand nombre d'acteurs de préconiser l'hébergement d'insertion.
- **Évolution des profils des publics** : On observe une hausse des demandes émanant de Bénéficiaires d'une Protection Internationale (BPI), ou encore de jeunes en situation de rupture familiale ou sans solution de logement.
- **Collaboration avec de nouvelles structures** : Le SIAO a élargi son réseau en favorisant les collaborations avec de nouvelles structures comme le CADA, l'Ermitage ou Les Tourneols.

En 2024, un total de 1192 demandes ont été enregistrées en insertion.
 Au 31 décembre 2024, 951 personnes étaient sur une liste d'attente sur un dispositif d'insertion.

Evolution des demandes enregistrées pour de l'hébergement en insertion

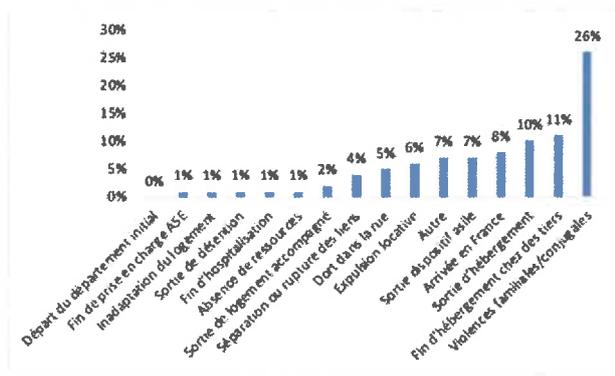


- Le nombre total de demandes au SIAO augmente chaque année, passant de 1 650 en 2022 à 2 256 en 2024. Cela représente une augmentation significative de 37 % sur 3 ans.
- Les demandes d'insertion augmentent également, passant de 897 en 2022 à 1 192 en 2024 soit une hausse de 33%.
- En comparaison avec l'an dernier, les demandes d'insertion suivent également cette tendance, passant de 951 en 2023 à 1 192 en 2024 (+25 %).

L'augmentation régulière des demandes d'insertion peut être attribuée à plusieurs facteurs:

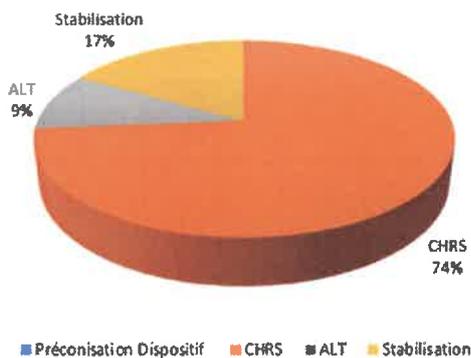
- Crise du logement : La pénurie de logements sociaux a conduit un plus grand nombre de personnes à solliciter un hébergement via le SIAO.
- L'augmentation du coût des loyers et des charges des logements
- La situation administrative précaire de certains ménages

La répartition des demandes SIAO en hébergement selon motifs (en pourcentage)



Le motif "**Violences familiales**" est le plus représenté, avec 26% demandes en hébergement en 2024. La "**Fin d'hébergement chez des tiers**" constitue la deuxième raison la plus fréquente, avec 11% demandes. Les motifs tels que "**Arrivée en France**" et "**Sortie du dispositif d'asile**" totalisent 15% du total. Cela montre la nécessité d'un accompagnement renforcé pour ce public.

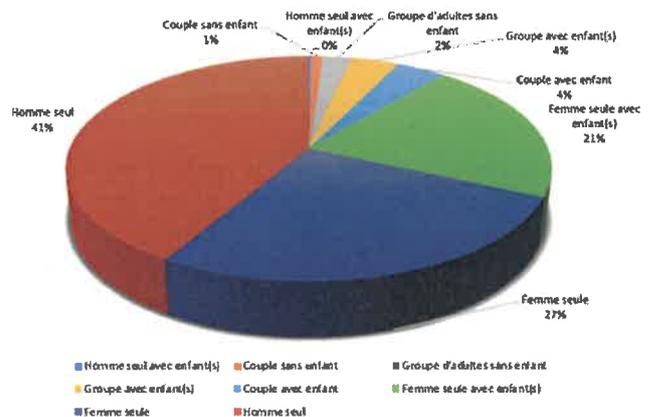
Répartition des préconisations selon dispositif



Les préconisations des demandes SIAO selon les dispositifs d'insertion

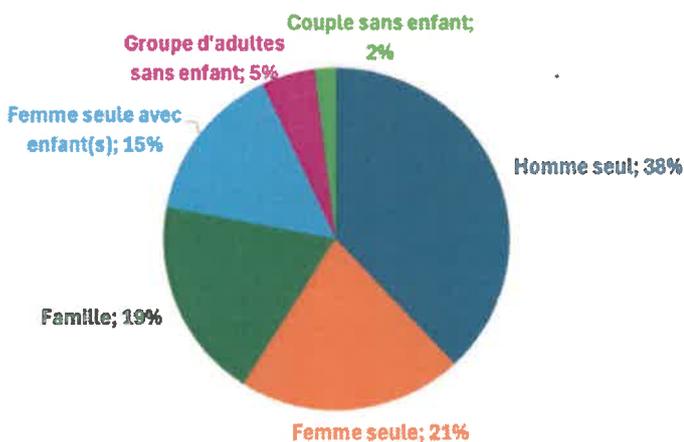
Le **CHRS** domine largement avec près de trois quarts des préconisations. Le **stabilisation**, sur notre territoire, est un dispositif dédié aux ménages en possession de titres de séjour de courte durée comme par exemple une Autorisation Provisoire de Séjour (APS). **L'ALT** représente seulement 9 % des préconisations.

Typologie des ménages en demande d'hébergement

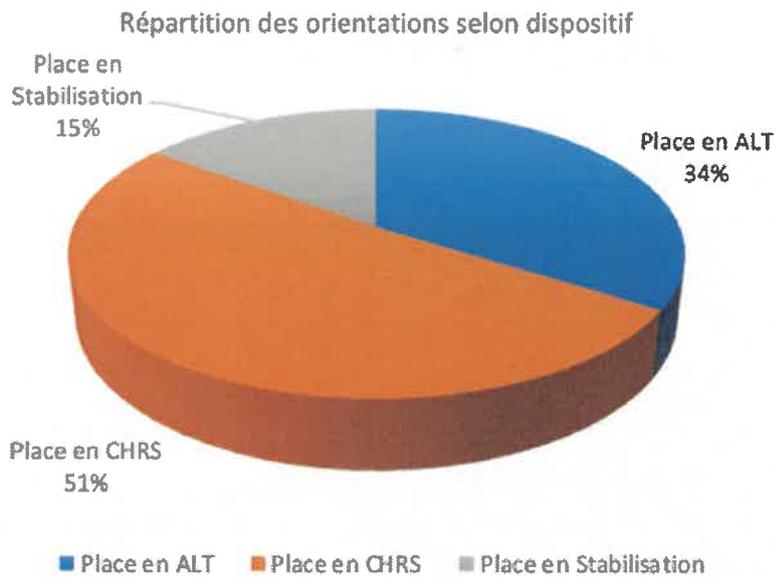


Les **personnes isolées**, hommes et femmes, ont réalisé 810 demandes en insertion au cours de l'année 2024 soit 68% des demandes. Ce chiffre reflète la grande précarité de ce public où les solutions en logement sont plus limitées. Les **femmes seules avec enfants** représentent 21% des demandes en insertion avec 250 demandes.

Typologie des ménages accueillis en hébergement



Les hommes seuls et les femmes seules (59% soit 85 personnes) constituent les catégories les plus représentées dans les accueils en hébergement. Cela montre une forte demande d'hébergement individuel. Les familles monoparentales (22 ménages) et les familles (27 ménages) constituent ensemble 34 % du total des orientations.

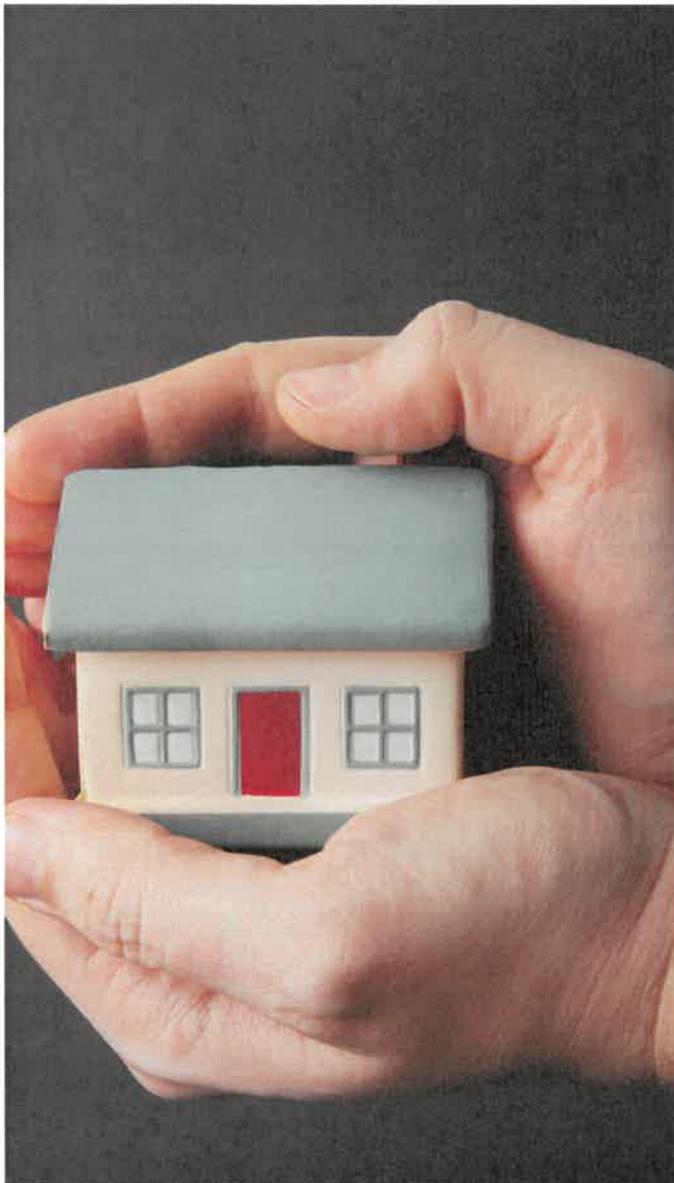


Les ménages accueillis en insertion

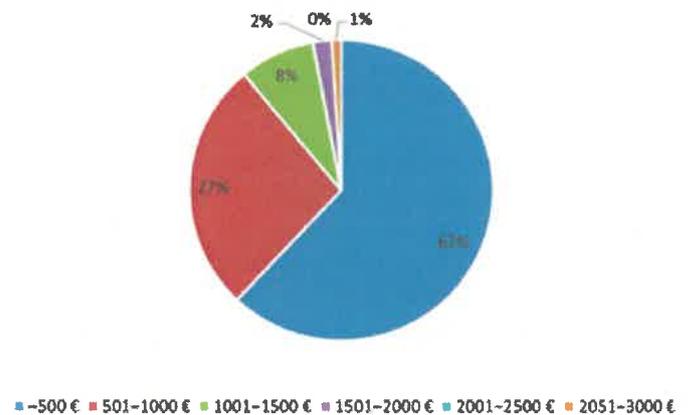
Parmi l'ensemble des demandes d'insertion, 144 ménages ont pu accéder à une solution d'hébergement en 2024. Les orientations se détaillent ainsi :

- 73 ménages ont obtenu une place en CHRS,
- 22 ménages ont été orientés vers des dispositifs de stabilisation,
- 49 ménages ont intégré une place en ALT.

La forte concentration des orientations sur les dispositifs CHRS et ALT montre les difficultés de certains ménages à accéder directement à un logement en raison de faibles ressources, d'une situation administrative trop précaire ou encore un profil nécessitant un accompagnement renforcé.



Répartition des demandes en fonction des ressources des ménages



L'analyse des niveaux de ressources des demandeurs en hébergement révèle une forte précarité économique :

La majorité des demandeurs en insertion bénéficie de très faibles ressources.

62% des ménages vivent avec moins de 500 euros par mois.

Les personnes ayant des revenus plus élevés trouvent plus facilement des solutions de logement, notamment dans le parc privé et sont moins en demande d'hébergement.

LE RÉFÉRENT AVDL JUSTICE AU SEIN DU PÔLE SIAO



Les mesures AVDL en 2024

L'AVDL Justice est volontairement limité à 20 accompagnements en file active afin de pouvoir assurer une qualité de suivi individualisé. Il est possible de démarrer l'accompagnement dès la détention, pour 6 mois, avec renouvellement possible de 3 mois, même après entrée dans le logement.

En 2024, **53 nouvelles personnes isolées ont été orientées** par les différents partenaires. 25 personnes ont reçu un avis défavorable (refus du demandeur, situation administrative, profil inadapté à un projet logement, sortie d'incarcération trop lointaine). Cependant **28 personnes** (dont 13 dès la détention) **ont reçu un avis favorable** pour pouvoir bénéficier de l'accompagnement AVDL Justice. 36 personnes ont été accompagnées en 2024 pour une durée moyenne de 4 mois et 5 jours (pour les 24 mesures terminées).

Enregistrement des demandes d'insertion SIAO en détention

En 2024, 68 nouvelles demandes d'insertion ont été enregistrées en détention.

Les représentants des associations APPUIS, ACCES, la Fondation de l'Armée du Salut et ESPOIR se rendent au centre pénitentiaire de Lutterbach à tour de rôle, à raison de 2 fois par mois.

En 2024 se sont tenues **20 permanences SIAO** (dont une première à la SAS de Colmar) qui ont permis d'enregistrer ou de remettre à jour **60 demandes** d'insertion.

Le référent AVDL y a également enregistré **10 demandes d'insertion** émanant de la centrale d'Ensisheim.

Organisation des Commissions Justice

La commission se réunit une fois par mois le jeudi matin pour étudier chaque situation de personne sortant du CPML sans solution d'hébergement.

Tous les deux mois, la commission étudie également les situations des personnes relevant de la MCE. Les situations de la SAS, qui a ouvert en novembre 2024, y seront également étudiées en 2025.

Sont présents les représentants des associations APPUIS, ACCES, la Fondation de l'Armée du Salut et ESPOIR ainsi que les assistants sociaux du SPIP milieu fermé. Divers intervenants y participent aussi de manière ponctuelle comme des CPIP milieu fermé et des partenaires intervenant en détention.

7 places d'hébergement spécifiques sont dédiées aux sortants de détention pour être proposées en commission lorsqu'elle se libère.

11 commissions justice se sont tenues en 2024

Suite à ces commissions, 9 orientations directes de personnes sortant de détention ont pu se concrétiser comme suit:
 2 au "SAS" à la Maison du Pont (colocation de 3) avec accompagnement AVDL Justice chez ACCES
 4 sur les places "sortie sèche" au CHRS collectif Le Bon Foyer (Fondation de l'Armée du Salut)
 3 sur les places "sortant d'incarcération" (colocation de 2) en insertion chez ACCES

Les mesures AVDL en 2024

Situation au moment de la demande

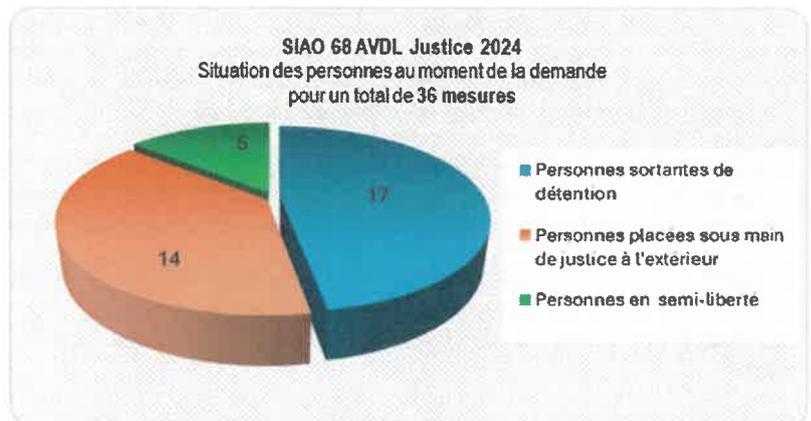
17 personnes étaient sortantes de détention dont :

- 13 étaient encore en détention dont 3 à la MCE
- 1 était au SAS de la Maison du Pont (place justice)
- 3 étaient hébergées en urgence par le 115 (foyer, hôtel, Abri de Nuit)

14 personnes étaient placées sous main de justice à l'extérieur dont :

- 2 étaient au SAS de la Maison du Pont (places justice)
- 7 étaient hébergées chez des tiers
- 5 étaient à la rue ou hébergées en urgence par le 115 (foyer, hôtel, abri de nuit)

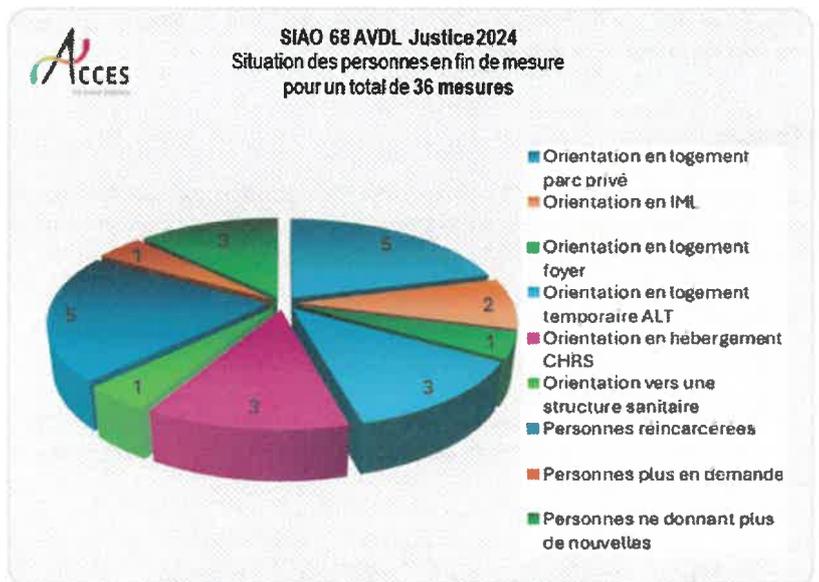
5 personnes étaient en semi-liberté.



Situation en fin de mesure

- 5 orientations en logement autonome (logement privé, logement social)
- 2 orientations en logement accompagné (Résidence Sociale, Maison-Relais)
- 1 orientation en IML
- 3 orientations en logement temporaire ALT
- 3 orientations en hébergement CHRS
- 1 orientation vers une structure sanitaire (Hôpital)
- 5 personnes réincarcérées
- 1 personne plus en demande (hébergement tiers)
- 3 personnes ne donnant plus de nouvelles

•12 mesures toujours en cours au 31/12/24



Constats et faits marquants en 2024

On note par rapport à l'année précédente un taux de récidive plus important et une plus grande précarisation des personnes sous main de justice, ce qui amène de plus en plus souvent l'AVDL justice à orienter les personnes vers de l'hébergement plutôt que du logement. On constate également de plus en plus de personnes pouvant accéder à la semi-liberté, ce qui facilite les démarches. Malheureusement le délai est souvent très court avant la levée d'écrou (1 à 2 mois parfois), ce qui laisse peu de temps pour anticiper une entrée en logement, le temps que le détenu rouvre ses droits pour pouvoir accéder à des revenus (RSA, AAH, ARE).

Nous pouvons également noter en 2024 un développement important du partenariat entre le référent AVDL justice et les CSAPA Le CAP, ARGILE et ALTER-NATIVE (que ce soit en milieu fermé ou ouvert).

A noter également que les commissions justice sont désormais ouvertes au STEMO pour développer un partenariat. Une bonne nouvelle également est l'ouverture de la Structure d'Accompagnement vers la Sortie (SAS) de Colmar qui va permettre de désengorger le CPML et proposer un meilleur accompagnement en détention, visant à l'autonomie des personnes.

Le Référent Jeunes

Le poste de référent jeunes au sein du SIAO a été créé en 2022, dans le cadre du dispositif du Contrat d'Engagement Jeunes en Rupture (CEJ JR). Ce programme vise à soutenir les jeunes en situation de précarité, qui nécessitent un accompagnement global. L'hébergement et le logement jouent souvent un rôle déterminant, car ils constituent un facteur majeur d'instabilité pour ces jeunes, tout en étant un levier clé pour leur insertion sociale et professionnelle. Cependant, l'écosystème d'acteurs impliqués dans cette problématique est vaste et parfois difficile à appréhender pour un acteur extérieur.

Dans ce contexte, le SIAO est idéalement placé pour jouer le rôle d'interface, en tant que porte d'entrée identifiée, capable d'orienter et de faciliter la recherche de solutions concrètes pour les jeunes. En retour, les acteurs du secteur Accueil Hébergement Insertion (AHI), en particulier ceux de la veille sociale (maraudes, accueils de jour), sont en contact quotidien avec des jeunes en grande précarité. Ils peuvent ainsi orienter ces jeunes vers le CEJ JR.

L'objectif concret du référent jeune est d'accompagner les jeunes de 18 à 25 ans hébergés par le 115, vers des solutions d'hébergement d'insertion ou de logement. Ce rôle inclut aussi la préparation en amont de leur sortie de structures d'accueil d'urgence, foyers d'enfance, centres de détention, etc., lorsque leur prise en charge arrive à échéance.

Le référent rencontre le jeune dans son lieu d'hébergement, évalue sa situation, identifie ses besoins et son degré d'autonomie, afin de le positionner sur des places d'hébergement ou de logement adaptées à son profil. Bien que le référent jeunes soit le porteur des demandes SIAO, il n'est pas seul sur le territoire. En effet, d'autres acteurs peuvent également soumettre des demandes SIAO de jeunes.

L'accompagnement prend fin lorsque le jeune est orienté vers une structure d'insertion ou de stabilisation.

Le rôle spécifique du référent jeunes réside dans son expertise en matière d'évaluation, de préconisation et de suivi des situations. Pour ce travail, il est essentiel de développer un réseau partenarial avec toutes les structures en charge de l'hébergement des mineurs et des jeunes majeurs (ASE, PJJ, CPML, etc.), afin de garantir une continuité de parcours et de réduire le risque de rupture, notamment la situation de rue.

Missions

- Réaliser les demandes SIAO, effectuer des évaluations sociales et faire des préconisations.
- S'assurer de la bonne présentation des demandes SIAO en commission interne.
- Identifier les jeunes potentiellement éligibles au CEJ JR et les orienter vers les opérateurs du territoire (SURSO, mission locale, etc.).
- Accompagner les jeunes hébergés à l'hôtel via le 115. Si le jeune est déjà accompagné, s'assurer qu'une demande SIAO a été effectuée.
- Mettre à jour les demandes SIAO afin de suivre l'évolution des jeunes.
- Participer aux commissions jeunes du territoire.
- Apporter un conseil technique.
- Développer le travail partenarial et de réseau avec les différents acteurs du territoire.
- Identifier les partenaires potentiels et faciliter les liens entre les institutions.
- Assurer une veille sociale.



Le CEJ JR

Le Contrat d'Engagement Jeune, Jeune Rupture (CEJ JR), mis en place depuis mars 2022, succède à la Garantie Jeunes. Ce dispositif vise les jeunes en rupture d'insertion (éloignés de l'emploi, de la formation, en situation de précarité, sans logement, sortants de l'ASE, de détention, etc.). Beaucoup de jeunes rencontrent des difficultés liées à leur logement, leur santé, leur mobilité ou leur isolement. C'est pour répondre à ces défis que le CEJ JR a été créé.

L'accès au CEJ JR nécessite une certaine autonomie et la capacité de justifier 20 heures d'activité.

Le dispositif réunit 10 partenaires, dont SURSO, porteur du projet, ainsi que des associations telles qu'ACCES, ALSA, LE CAP, l'ARSEA, Synergie, Mobilité pour l'emploi, l'APSM, et Sémaphore. L'objectif principal est d'identifier les jeunes pouvant prétendre au CEJ JR. Le rôle du référent jeunes se concentre principalement sur l'accès à l'hébergement, tandis que chaque partenaire assume des missions spécifiques liées à la santé, à la mobilité, à l'insertion professionnelle, etc.

Public

Le public cible concerne les jeunes de 18 à 25 ans souvent en situation de grande précarité qui après avoir été hébergés chez des tiers ou dans des lieux non sécurisés mettent en danger leur intégrité physique et psychique. Les problématiques récurrentes sont les violences intrafamiliales, les séparations, les violences conjugales et les conflits avec les hébergeurs (souvent des proches ou des inconnus).

De plus, une grande majorité des jeunes a un parcours lié à l'ASE ou à la justice.

Constats et problématiques identifiées

Malgré la création du poste de référent jeunes depuis 2022, celui-ci n'est pas encore suffisamment identifié par les différents partenaires locaux ce qui souligne la nécessité de renforcer le travail en réseau et partenarial.

Cependant, développer ce travail partenarial sans pouvoir répondre aux besoins des jeunes notamment en matière d'hébergement, constitue un frein en raison du manque de places d'hébergement d'urgence et d'insertion.

Quant aux dispositifs d'hébergement d'insertion, les délais d'attente peuvent varier de 2 à 4 mois, ce qui crée une rupture de parcours, particulièrement si les jeunes ne bénéficient pas d'une prise en charge immédiate.

Les jeunes sortant de détention, dont l'hébergement n'est pas anticipé, sont également confrontés à des difficultés, notamment lorsque leur date de sortie est modifiée par la remise de peine. Un meilleur dispositif d'accueil, tel que des places fléchées jeunes justice, serait idéal.

Pour les jeunes sortant de l'ASE, bien que le Contrat Jeune Majeur puisse les soutenir jusqu'à 21 ans, la problématique de l'hébergement persiste si le jeune n'est pas prêt pour un logement autonome.

Enfin, bien que des places soient disponibles dans des dispositifs comme l'IML Jeunes, il reste difficile d'y orienter les jeunes, car beaucoup ne disposent pas des ressources financières suffisantes pour y accéder. En effet, les jeunes ayant tous moins de 25 ans, ces derniers ne peuvent prétendre au RSA. Une allocation de service civique ou un contrat engagement jeune n'est pas suffisant pour la grande majorité des logements proposés par les différentes associations en raison de la nature aléatoire de ces ressources.

Lorsqu'un jeune a des revenus, il est indispensable d'évaluer sa capacité à vivre de manière autonome, afin de ne pas le mettre en difficulté (troubles psychiques, gestion budgétaire, entretien du logement, etc.)

Perspectives à court, moyen et long terme

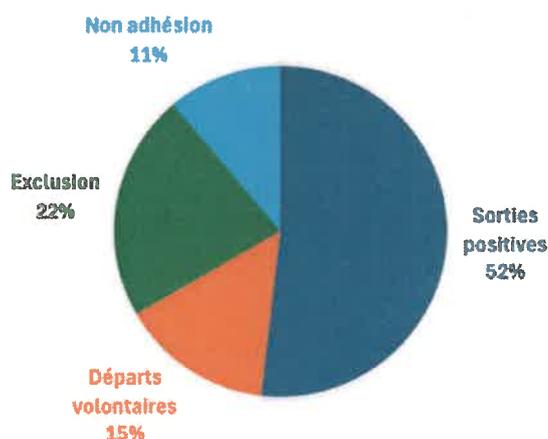
- Rencontrer toutes les MECS du territoire afin d'éviter les sorties "sèches" des jeunes en âge de fin de prise en charge et ne pouvant bénéficier du Contrat jeune majeur.
- Création d'une commission mensuelle en faveur des jeunes au SIAO regroupant tous les partenaires de la jeunesse pouvant intervenir auprès des jeunes.

Les jeunes accueillis à l'hôtel

Durant l'année, 27 jeunes ont été accueillis à l'hôtel via le 115. Les jeunes étaient âgés de 19 à 25 ans avec une moyenne d'âge de 22 ans, 56% des jeunes sont des hommes.

Parmi les 27 jeunes accueillis, 17 ont été identifiés comme étant Profil Jeune Rupture au moment de leur prise en charge à l'hôtel. Trois d'entre eux ont signé un CEJ JR durant cette période. Pour les 14 autres, la signature d'un CEJ JR a eu lieu après leur sortie de l'hôtel.

Motifs de sortie des jeunes de l'hôtel



La majorité des jeunes (52%) bénéficient d'une sortie positive en hébergement et en logement, cela montre l'efficacité de l'accompagnement proposé.

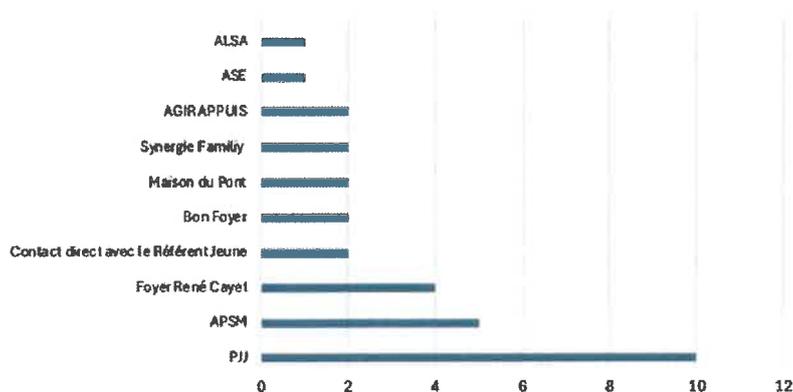
Le cumul des sorties de type exclusion ou non-adhésion atteint 33%, soit 1 jeune sur 3. L'isolement à l'hôtel est souvent difficile pour des jeunes sans repère.

Les départs volontaires (15%) traduisent un refus des contraintes liées à l'hébergement.

Les jeunes rencontrés hors de l'hôtel

Les nouveaux partenariats développés ont été nombreux autant que les demandes d'accompagnements variées. Le développement du partenariat est essentiel pour proposer des accompagnements globaux adaptés. Il permet une meilleure prise en charge des jeunes accompagnés ainsi qu'une meilleure compréhension pour les partenaires des enjeux pour ces jeunes. Enfin, cela facilite la visibilité du poste de Référent jeunes et les échanges avec les différents services.

Nombre de jeunes orientés vers le référent jeunes par les structures



31 jeunes ont été orientés vers le référent Jeunes par les structures d'hébergement. Parmi eux, 18 ont pu bénéficier d'un hébergement ou d'un logement, 6 ont une demande SIAO toujours en cours, et pour 7 jeunes, le contact a été perdu, faute de nouvelles.

Enfin, en 2024 une convention partenariale a été signée avec la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ) pour favoriser la continuité de parcours de jeunes en partance.

Le tiers lieu alimentaire : L'Atelier

Le projet Tiers-lieu alimentaire, baptisé "l'Atelier", a fêté son 3ème anniversaire au mois d'octobre 2024. Le projet est le fruit de réflexions sur les moyens d'améliorer les conditions d'accueil dans les hôtels 115. L'Atelier est un camping-car qui se déplace dans les hôtels afin d'aller à la rencontre des personnes hébergées par le 115, leur offrir un temps de partage et d'écoute, leur mettre à disposition un lieu doté d'équipements pour préparer des repas.

L'équipe de l'Atelier est constitué de deux travailleurs sociaux.

Des bénévoles réguliers ou ponctuels viennent renforcer l'équipe les jours de forte activité.

Les objectifs de L'Atelier se résument dans les points suivants :

- **Valoriser les compétences et le savoir-faire des personnes en leur proposant de participer à des activités culinaires de leur choix**
- **Apporter une écoute active et soutenante aux personnes rencontrées et identifier des situations de vulnérabilité afin de transmettre d'éventuelles informations aux travailleurs sociaux/partenaires**
- **Favoriser l'interculturalité et la solidarité**
- **Promouvoir une alimentation équilibrée, faire découvrir la culture culinaire française**

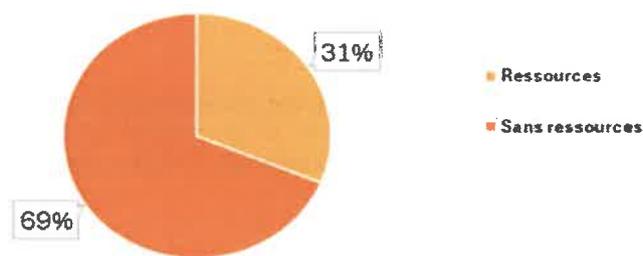


L'Atelier, un espace de cuisine

Quand le camping-car s'installe sur le parking d'un hôtel partenaire 115 pour la journée, c'est la promesse pour les personnes hébergées, de passer un moment hors de leur chambre, d'être accueillies pour un temps de convivialité et de renouer avec des habitudes du quotidien.

Cuisiner est en effet une activité centrale dans la vie du foyer, de la famille. Or, dans les hôtels, les chambres ne disposent pas de cuisine. Pour un parent, préparer un repas à l'Atelier et l'offrir à sa famille, c'est jouer son rôle nourricier au sein de sa cellule familiale ; rôle dont il est privé dans un hôtel. On constate à ce propos, qu'en 2024 les usagers de l'Atelier sont majoritairement des familles (couples ou monoparentales).

Situation financière des personnes participants à l'Atelier en 2024



69 % des participants ne disposent pas de ressources financières. Les 31 % restant disposent de ressources qui correspondent surtout à des aides sociales (allocation jeunes enfants, Revenu de Solidarité Active, allocation pour demandeur d'asile, etc.).

1764 personnes ont participé à des activités cuisine.

Sans grande surprise : à l'Atelier, près de 70 % des usagers de l'Atelier sont des femmes soit 1234 femmes.

Même s'il est communément acquis que ce soient les femmes qui cuisinent, la présence des hommes à l'Atelier n'est pourtant pas à minimiser. Ils viennent pour un café, quelques échanges, accompagner et aider leur femme. La plupart d'entre eux aident volontiers aux tâches plus lourdes (remplissage de bidons, installations et rangement des tables, chaises...). Quelques-uns cuisinent, même très bien !

A l'Atelier, on y cuisine de tout, à toutes les sauces et de toutes origines ! Les travailleurs sociaux assurent l'approvisionnement quotidien des aliments. La grande majorité d'entre eux provient de la Banque Alimentaire.

Ainsi, les lundis après-midi, les salariés vont chercher leurs commandes de fruits et légumes, de laitage, pains et pâtisseries et VPO (Viande, Poisson, Œuf), et mensuellement des produits secs.

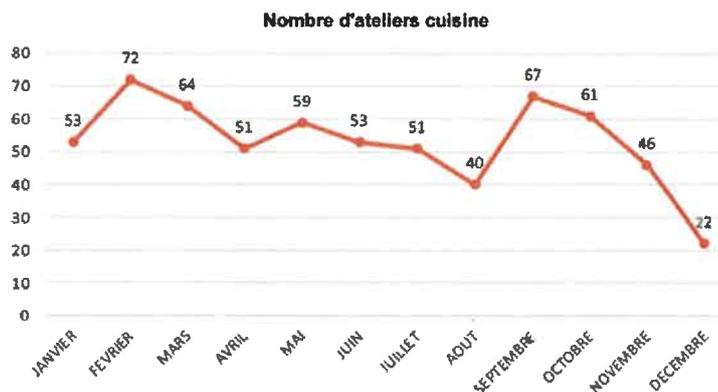
Pour l'année 2024, ces approvisionnements représentent 6 733.2 kilos de nourriture !! Ils couvrent la majorité des besoins de l'Atelier mais sont complétés une à deux fois par mois par des courses d'appoint pour toujours assurer des apports équilibrés en protéines, légumes et féculents.

Très peu de nourriture est jetée à l'Atelier, soit elle est consommée, soit elle est trop abimée et donc mise dans un compost.



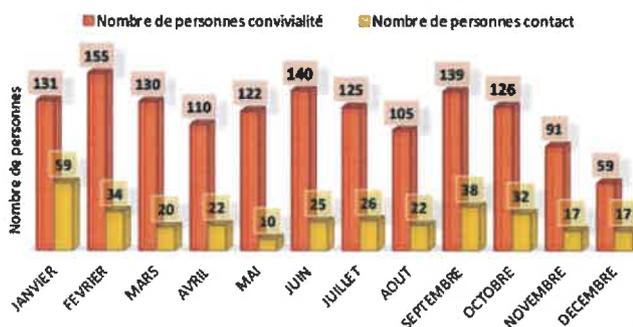
Au total 639 repas ont été cuisinés en 2024 !

Les repas sont essentiellement des plats issus de la culture d'origine des personnes, des plats familiaux, des recettes pour faire plaisir aux enfants. Quelques desserts ont été préparés, essentiellement des gâteaux d'anniversaire.



L'Atelier, un espace de convivialité

LA CONVIVIALITÉ



La convivialité, c'est le temps de vivre des moments de discussion, d'émotions, de rires, de pleurs, de questions, de conseils, d'entraide, de jeux, de quelques gourmandises...

Le nombre de personnes rencontrées en 2024 lors de ces temps, s'élève à un total de 1433 personnes tous hôtels confondus en 2024. Les personnes rencontrées en « contact » sont les personnes que les travailleurs sociaux ont prévenues de l'arrivée de l'Atelier, ou qui les ont croisés sur le parking à tout moment de la journée mais qui n'ont pas souhaité rester un temps en convivialité.



L'observation sociale



La démarche

L'Observatoire du sans-abrisme collecte des données depuis 2022 sur l'ensemble du territoire du Haut-Rhin. Un recensement est réalisé 2 fois par an les 31/03 et 31/10 de chaque année.

Il comptabilise sur le département le nombre de personnes sans abri ou hébergées de manière précaire.

Ce travail est mené en partenariat avec plusieurs acteurs du territoire : SURSO, les CCAS de Mulhouse, Saint-Louis et Colmar, Espoir, la Fondation Armée du Salut, ACCES, ADOMA, l'Ordre de Malte et la Croix Rouge.

Ce recensement concerne plusieurs catégories de personnes : celles à la rue ou en squat, celles hébergées chez des tiers et identifiées par les maraudes ou les accueils de jour, celles logées dans des dispositifs d'hébergement d'urgence précaires (Bon Foyer, Maison du Pont, Schoelcher) et celles hébergées à l'hôtel.

En 2021, le recensement était centré sur la ville de Mulhouse.

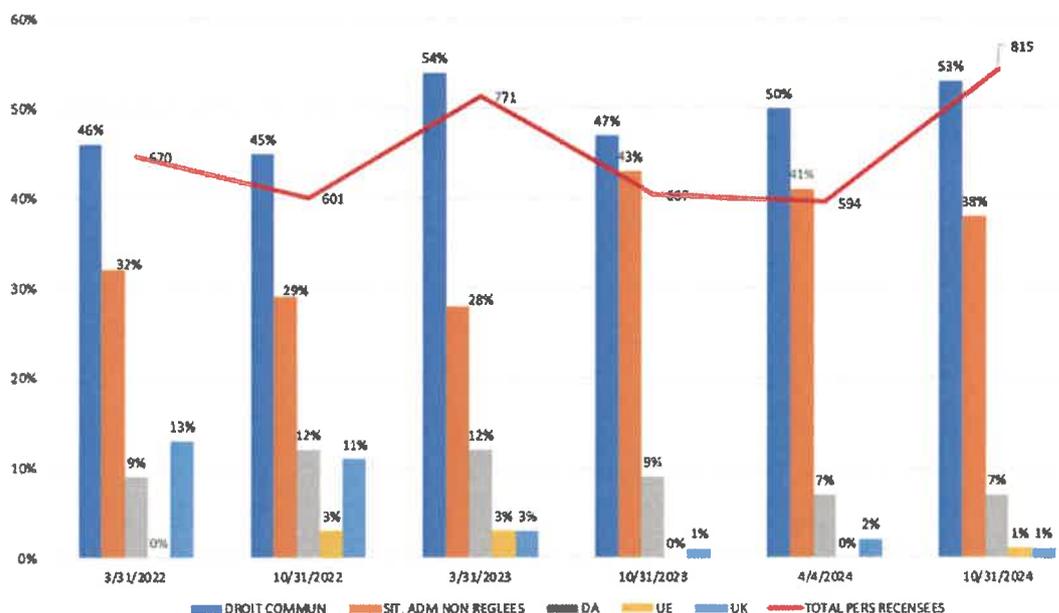
À partir de mars 2022, l'enquête s'est étendue à l'ensemble du département du Haut-Rhin.

Le recensement a atteint un pic en octobre 2024 avec 815 personnes recensées.

Cette forte augmentation du dernier recensement s'explique par l'augmentation des demandes ainsi que par un quadrillage plus précis réalisé par les maraudes de Mulhouse et Colmar.

Concernant les situations administratives des ménages, la proportion de personnes en situation irrégulière ou déboutées reste stable depuis octobre 2023, autour de 40 % des situations recensées. L'arrivée de ménages ukrainiens a été observée dès le 31/03/2022 représentant 13 % des ménages recensés. Lors du dernier recensement, seules 1% de personnes ukrainiennes étaient encore concernées par ce recensement.

Situation administrative des ménages recensés (en %)



Les personnes hébergées

Les chiffres montrent une évolution significative : 241 personnes hébergées à l'hôtel en 2021, 397 au 31/03/22, 308 au 31/10/22, 513 au 31/03/23, 360 au 31/10/23, 374 au 4/04/2024 et enfin 419 au 31/10/2024.

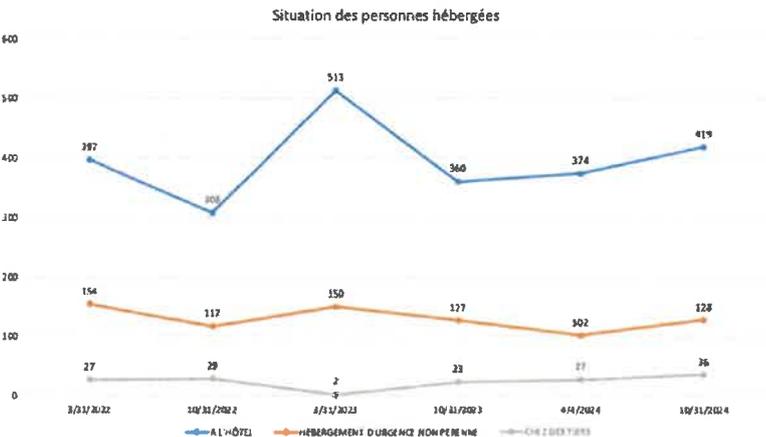
En moyenne 130 personnes étaient hébergées en urgence non pérenne entre les recensements du 31/03/22 et du 31/10/24. Le nombre de personnes prises en charge en hébergement d'urgence demeure stable, en raison du maintien du nombre de places disponibles dans le département.

Concernant les personnes hébergées à l'hôtel, les recensements précisent la part des personnes hébergées à Mulhouse et à Colmar.

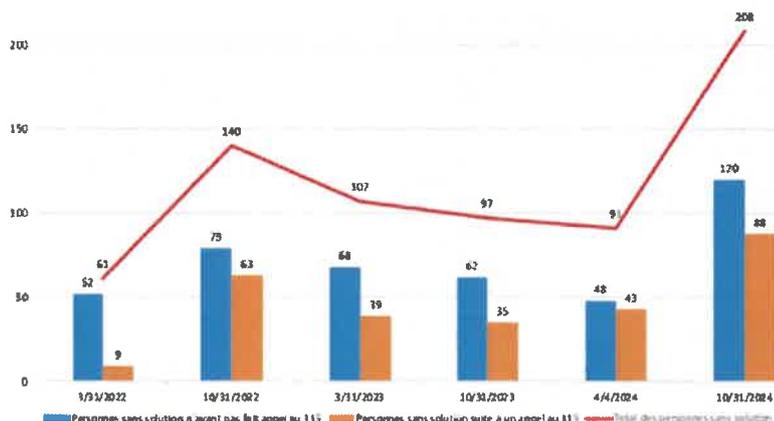
À Mulhouse le nombre de personnes hébergées est passé de 89 en mars 2019 à 125 en décembre 2021, puis à 158 en mars 2022. Cette tendance a ensuite fluctué, avec 113 personnes en octobre 2022, 161 en mars 2023, et finalement 125 en octobre 2023.

À Colmar les premiers recensements ont montré un faible nombre de personnes hébergées. Cependant, à partir de mars 2022, une augmentation significative a été observée, avec 115 personnes hébergées à Colmar, principalement en raison de l'accueil des Ukrainiens.

En mars 2023, un autre pic a été enregistré avec l'accueil massif de réfugiés en provenance de Guyane. Au 31/10/23, 70 personnes étaient hébergées à l'hôtel à Colmar. Le dernier recensement du 31 octobre dernier révèle que le nombre de personnes hébergées à l'hôtel est plus important à Colmar qu'à Mulhouse. Il est à noter que depuis octobre 2022 les personnes sont principalement hébergées à l'hôtel dans d'autres communes que celles de Mulhouse et Colmar.

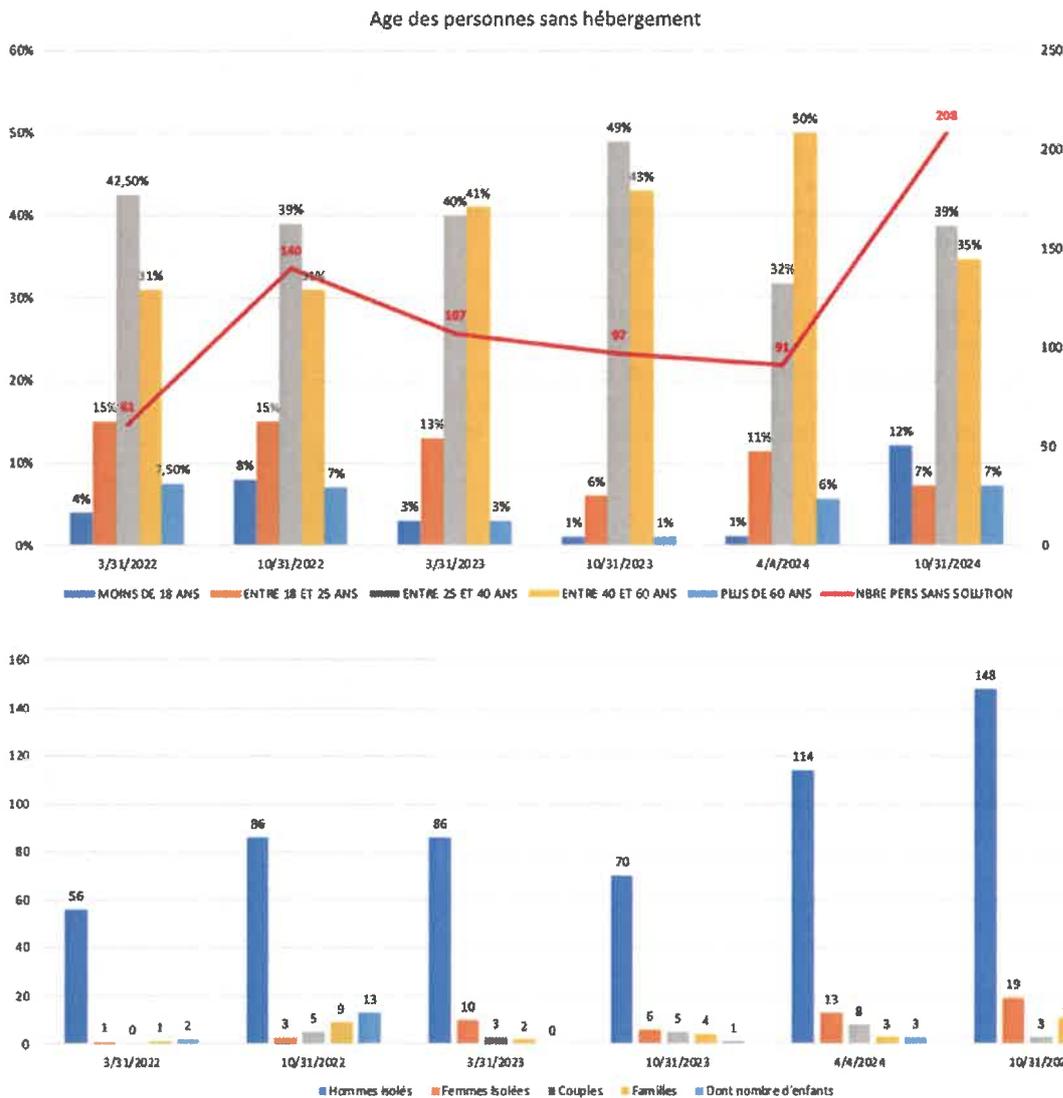


Les personnes sans solution



On constate dans ce graphique une augmentation importante lors du dernier recensement du 31/10/24 du nombre de personnes sans solutions qu'elles aient appelé ou non le 115. Pour le 31/10/2024 on comptabilise 208 personnes se déclarant sans solution d'hébergement dans le territoire du Haut-Rhin. Cette augmentation s'explique par une plus grande précarité des publics fragiles, une augmentation du nombre de demandeurs d'asile dans notre territoire et des températures qui ont été particulièrement basses dès le début de l'hiver 2024 avec à titre d'exemple 5°C la nuit du 31 octobre. Enfin cette hausse s'explique également en raison d'un recensement plus précis effectué par les maraudes pour comptabiliser le nombre exact de personnes rencontrées sans solution.

Pour les personnes qui ont appelé le 115, il s'agit uniquement de personnes n'ayant pas de solution faute de places.



Dans le premier graphique, nous constatons que la tranche d'âge la plus touchée par le manque de solution d'hébergement est celle des 25-40 ans, suivie par celle des 40-60 ans.

Concernant la typologie des ménages, le nombre d'hommes isolés est passé de 56 en mars 2022 à 148 en octobre 2024, soit une hausse de 164 %. C'est le public le plus concerné par le sans-abrisme.

Quant aux femmes isolées, leur présence augmente nettement, passant de 1 en mars 2022 à 19 en octobre 2024.

Les couples restent minoritaires.

Quant aux familles, on constate une progression lente mais continue, avec 1 famille en mars 2022 à 11 en octobre 2024. Cette évolution suggère une vigilance particulière face à une possible montée du sans-abrisme familial.



Le service public de la rue au logement

Pour définir et lancer le Service Public de la Rue au Logement dans le Haut-Rhin et valider les premiers chantiers prioritaires, le comité stratégique du SIAO s'est réuni le 30 novembre 2022.

Cet organe consultatif présidé par le Préfet du département ou son représentant a réuni des représentants des services de l'Etat, les collectivités locales, des associations du secteur AHI ainsi que des services concernés.

Sa mission fut de définir les orientations stratégiques pour améliorer l'accès au logement des personnes en situation de fragilité.

Le comité stratégique qui s'est déroulé en 2023 a permis de valider la feuille de route 2024 en précisant les axes à réaliser :

AXE 1 : Renforcer l'expertise et harmoniser les pratiques autour de l'observation et la veille sociale

- Construire et partager des outils communs ;
- Organiser une rencontre départementale de la CAMU ;
- Poursuivre le renforcement des évaluations flash et approfondies.

AXE 2 : Structurer et déployer des parcours logements

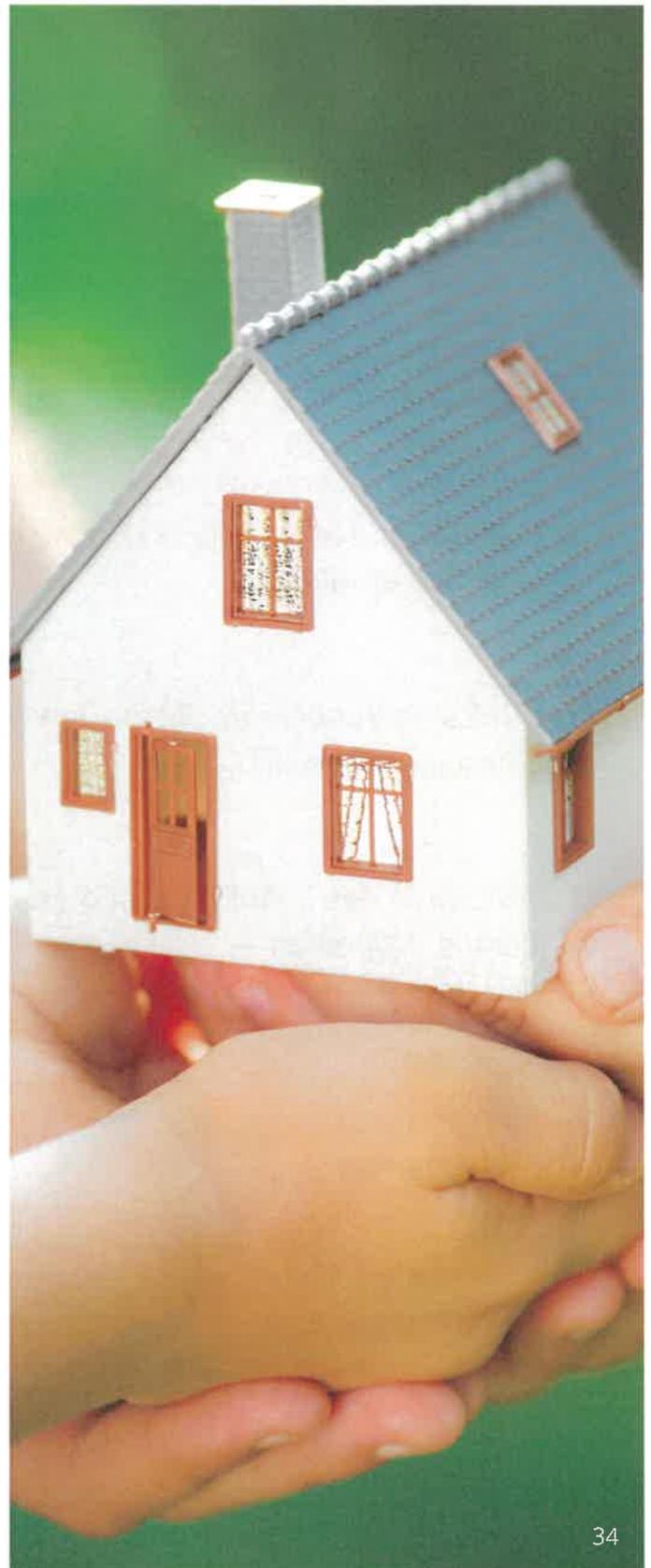
- Finaliser les travaux sur la plateforme territoriale d'accompagnement;
- Renforcer l'accès au logement accompagné ;
- Renforcer la coopération avec les bailleurs sociaux.

AXE 3 : Renforcer l'expertise des acteurs

- Organiser des rencontres thématiques dédiées aux professionnels ;
- Proposer une offre de formation adaptée ;
- Diffuser la boîte à outils du SPRULO.

AXE 4 : Evaluer le déploiement du SPRULO auprès des acteurs du territoire

L'année 2024 a été l'année de la consolidation des instances du SPRULO dans le Territoire du Haut-Rhin renforçant le sens et le décloisonnement au service des parcours des personnes concernées. En coopération avec la DDETSPP et les acteurs la plateforme territoriale d'accompagnement s'est mise en oeuvre avec l'instauration de la première commission logement en décembre 2024.



Le SPRULO et ses chiffres

1 Comité stratégique du SIAO

52 commissions internes au SIAO

327 ménages orientés

52 partenaires invités

6 commissions des situations complexes

33 situations étudiées

1 commission Plateforme Territoriale
d'Accompagnement (PTA)

25 CAMU animées à Mulhouse, Colmar,
Saint Louis, Altkirch et

1 CAMU départementale

4 revues périodiques réalisées (Espoir,
FADS, APPUIS, Silone)

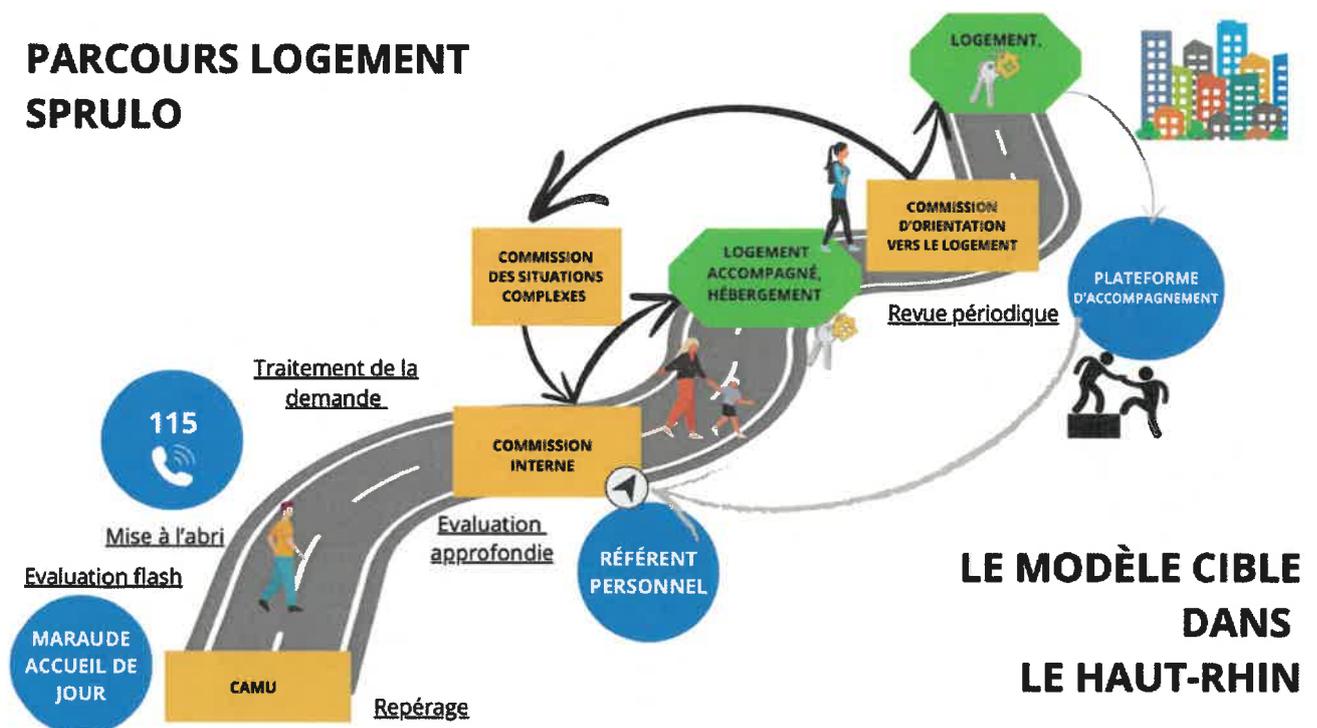


Le schéma de mise en oeuvre du SPRULO dans le Haut-Rhin

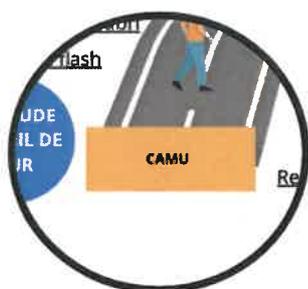
Le SIAO et la DDETSPP ont travaillé conjointement à un schéma présentant la mise en œuvre du SPRULO dans le département du Haut-Rhin. Ce schéma reprend le parcours de la personne du repérage jusqu'au maintien en logement. L'ambition est de permettre l'accès au logement le plus rapide possible pour les personnes en demande en étayant si besoin un accompagnement spécifique. Ce schéma vise à représenter l'ensemble des dispositifs existants mis en œuvre de manière coordonnée au profit de la personne.



PARCOURS LOGEMENT SPRULO



La CAMU - Coordination des acteurs Maraude et Urgence

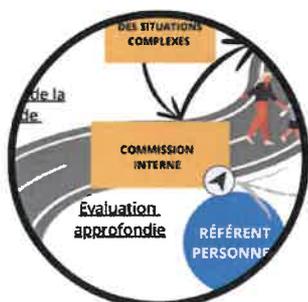


La coordination des acteurs de la veille sociale – maraudes et accueils de jour, service téléphonique 115 – est un véritable enjeu pour permettre la prise en compte des besoins des personnes les plus fragiles. Elle permet l'échange sur les actualités, les situations complexes, préparer les temps forts de l'année (hiver, canicule...).

Pilotées par le SIAO, aux côtés de l'Etat et des collectivités, ces coordinations territoriales Maraude et Urgence ont vocation à structurer l'action sur le terrain autour d'un cadre d'intervention partagée.

Fréquence	<ul style="list-style-type: none"> Rencontres mensuelles sur Mulhouse, Colmar et Saint Louis Rencontres 4 fois par an sur Altkirch Rencontres bimestrielles Une rencontre annuelle départementale
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> Assurer une veille sociale Repérer et suivre les situations de vulnérabilité Coordonner les maraudes, et harmoniser les pratiques...
Composition	<ul style="list-style-type: none"> Accueils de jour, SAO, Acteurs de l'urgence, Maraude, CCAS, CeA Acteurs de la santé mentale Missions locales SIAO

La commission interne

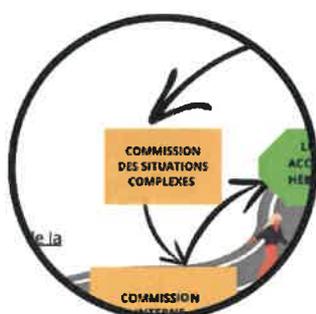


La commission d'orientation unique interne au SIAO a pour but d'examiner l'ensemble des demandes de logement accompagné, d'hébergement et d'accompagnement ayant fait l'objet d'une évaluation approfondie.

Il s'agit d'une instance décisionnelle et départementale. Au cours de l'année 2024, 52 commissions ont eu lieu.

Fréquence	<ul style="list-style-type: none"> Rencontres hebdomadaires
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> Traiter les demandes d'hébergement insertion et de logement accompagné Orienter vers les places disponibles
Composition	<ul style="list-style-type: none"> SIAO DDETSPP Un représentant des associations du secteur AHI

La commission des situations complexes



Une situation dont l'accès au logement ou le maintien dans le logement est complexe du fait, de façon cumulative ou non :

- des problématiques, souvent cumulées, rencontrées par le public ;
- de l'absence de dispositifs, ou manque de places ou de connaissance des dispositifs existants, pour apporter des réponses adaptées à cette situation ;
- des difficultés rencontrées par la structure ou l'équipe dans l'accompagnement de la personne

Une situation complexe concerne tout public de droit commun dont le demandeur principal est majeur.

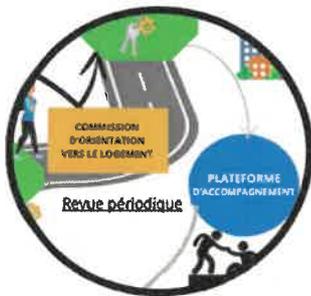
Fréquence	<ul style="list-style-type: none"> Rencontres mensuelles
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> Etudier collectivement les situations complexes au regard du maintien ou de l'accès dans le logement ou l'hébergement
Composition	<ul style="list-style-type: none"> Représentant de chaque structure AHI EMPP Services tutélaires SIAO DDETSPP



La revue périodique

La revue périodique est une rencontre entre le SIAO et une structure d'hébergement permettant d'étudier de manière conjointe les situations de personnes ayant un long parcours d'hébergement dans l'établissement en raison de contraintes limitant leur accès au logement. Ces rencontres ont pour but de partager les difficultés rencontrées et tenter de fluidifier les parcours des personnes en proposant lorsque cela est possible des solutions adaptées aux besoins repérés.

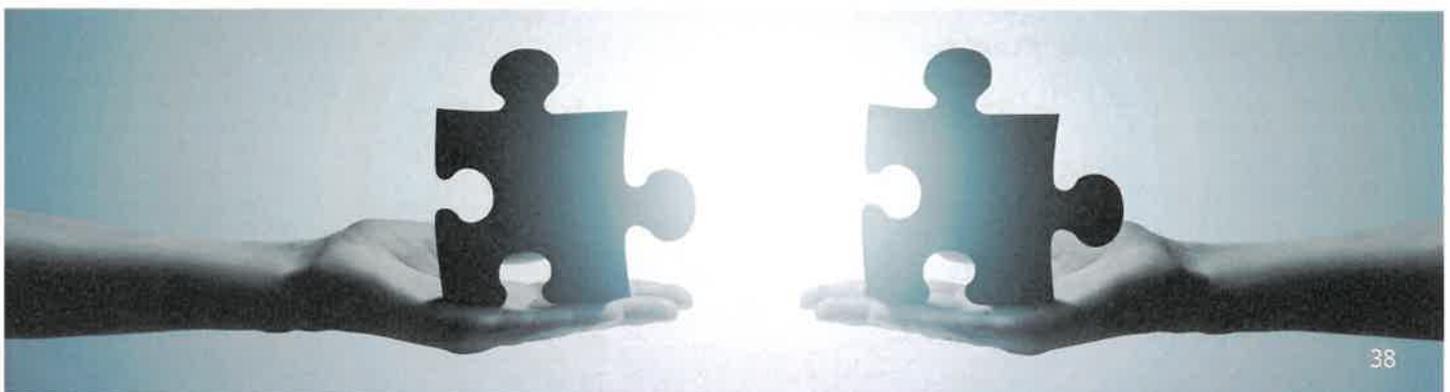
Fréquence	<ul style="list-style-type: none"> • A la demande
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Explorer des pistes d'orientation au regard des problématiques exposées • Identifier les situations les plus complexes pour pouvoir les traiter en commission partenariale
Composition	<ul style="list-style-type: none"> • Gestionnaires AHI • SIAO



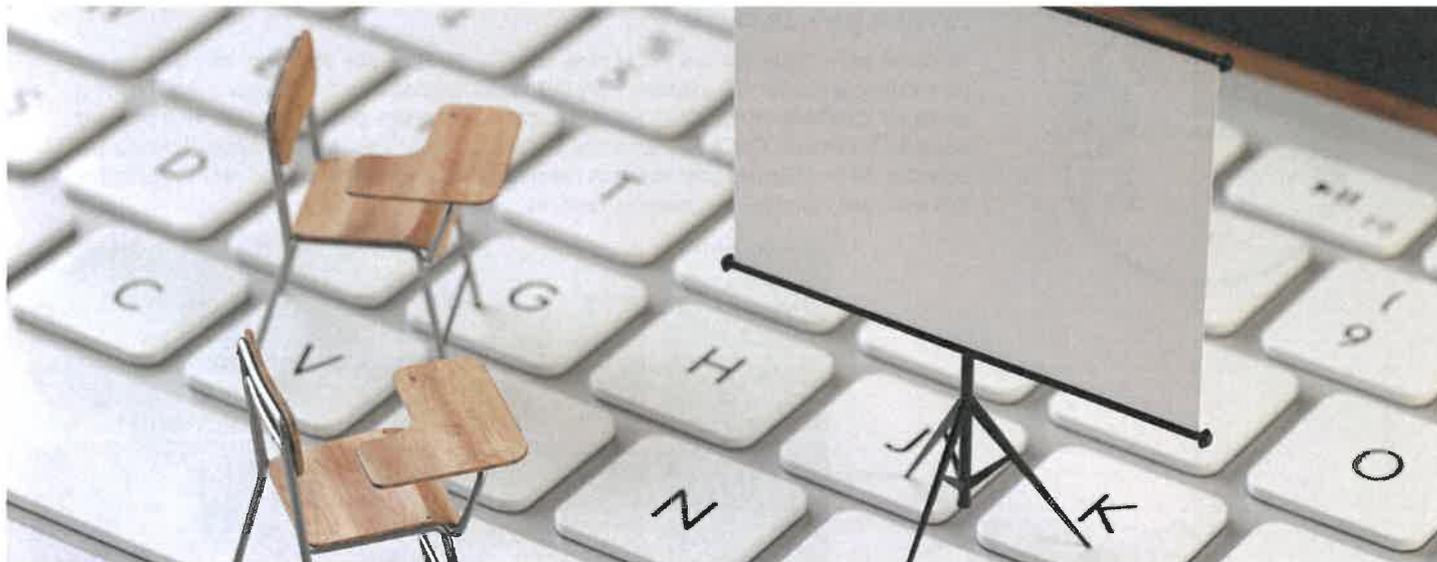
La plateforme territoriale d'accompagnement

Dernière née des instances du SPRULO dans le territoire, la plateforme territoriale d'accompagnement s'articule autour d'une commission partenariale, d'un réseau d'acteurs liés au logement et de process favorisant l'accès et le maintien en logement. La commission en présence des bailleurs sociaux a pour but de proposer des mesures d'accompagnement adaptées et disponibles sur le territoire aux ménages ayant suffisamment d'autonomie pour accéder au logement ordinaire mais qui nécessitent néanmoins un soutien pour favoriser le maintien en logement.

Fréquence	<ul style="list-style-type: none"> • Rencontres mensuelles à Mulhouse ou à Coimar
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Faciliter l'accès au logement des publics en situation précaire et suivre leur parcours • Proposer des mesures d'accompagnement en fonction des besoins • Nouer des partenariats avec les bailleurs sociaux
Composition	<ul style="list-style-type: none"> • Acteurs AHI • Bailleurs sociaux • DDETSPP • SIAO



La formation



Les formations SI-SIAO

Les formations SI-SIAO sont destinées aux travailleurs sociaux et aux professionnels du Haut-Rhin qui souhaitent réaliser des demandes d'hébergement/logement d'insertion pour les personnes qu'ils accompagnent.

La formation profil Utilisateur Premier Accueil est dédiée aux prescripteurs afin qu'ils comprennent en détail les critères d'accès aux dispositifs d'hébergement/logement. L'objectif étant de pouvoir faire des préconisations en adéquation avec les besoins des personnes rencontrées.

À l'issue de la formation, les professionnels sont outillés pour enregistrer une demande de logement accompagné et d'insertion, en proposant des préconisations adaptées sur les dispositifs existants sur le territoire du Haut-Rhin.

Les formations profil Gestionnaire Local et Utilisateur Hébergement ont pour objectif de pouvoir gérer une structure sur le système d'information.

Au total 106 personnes ont pu bénéficier de la formation SI-SIAO en 2024 réparties sur 15 séances de formation. 25 équipes différentes ont participé à ces sessions.

Les Matinales du SIAO

Les matinales du SIAO sont des rencontres thématiques bimestrielles où tous les partenaires du SIAO sont invités.

En 2024, nous avons abordé les thèmes suivants :

- La justice
- Acte 1 : L'hébergement
- Acte 2 : Le logement
- Acte 3 : L'accompagnement

Les formations "Evaluation et préconisation dans le cadre du SPRULO"

En 2024, deux sessions sur l'évaluation et la préconisation dans le cadre du SPRULO ont été maintenues pour les professionnels de l'AHl (Accueil, Hébergement, Insertion). Pour rappel, il s'agit d'une formation permettant de favoriser l'harmonisation des pratiques autour de l'évaluation et du diagnostic, préalable incontournable au déploiement du SPRULO.

Le coût des formations a été entièrement pris en charge par l'Etat.

ACCES

Les matinales
du SIAO

Le SIAO vous invite à participer à sa rencontre matinale autour d'un petit déjeuner thématique sur le thème du :

LOGEMENT

Avec les précieuses participations :
De APPUIS, ADOMA, ALEOS, FADS, ALSA et ACCES, SF68, SURSO

Rendez-vous
vendredi 27 septembre 2024
de 9h30 à 12h00 au SIAO

Pour vous inscrire :
Flash code

Pour ne pas conclure...

L'année 2024 s'achève de manière positive, portée par un engagement collectif fort et convergent en faveur d'un service public de la rue au logement cohérent, coordonné et porteur de sens sur le territoire du Haut-Rhin.

Au-delà des indicateurs d'activité, c'est une dynamique partenariale renforcée qui a marqué l'année, notamment à travers le déploiement et la structuration d'instances clés telles que la commission des situations complexes, la coordination des acteurs maraudes urgence ou encore la plateforme territoriale d'accompagnement. Ces espaces de dialogue ont permis de croiser les regards, d'articuler plus finement les interventions entre les secteurs de l'hébergement, du logement, de l'accompagnement social et du soin, et d'élaborer des réponses plus transversales et adaptées aux parcours des personnes.

Fortes de ces acquis, l'équipe du SIAO du Haut-Rhin aborde 2025 avec la volonté de consolider les avancées et de poursuivre ses efforts pour renforcer l'accès au logement, prévenir les ruptures et garantir à chaque personne en situation de précarité un accompagnement digne, coordonné et durable.

Dans cette perspective, le comité stratégique a validé quatre axes prioritaires d'intervention pour l'année 2025 :

Amplifier l'observation sociale du territoire et la communication des données

- Mise en place d'une newsletter mensuelle à destination des partenaires ;
- Poursuite du recensement biannuel des situations de sans-abrisme ;
- Harmonisation des indicateurs partagés, pour répondre aux attentes de l'État tout en respectant le cadre RGPD.

Poursuivre la structuration des instances du SPRULO

- Finalisation de la signature des conventions tripartites partenariales avec les acteurs de l'accompagnement, de l'hébergement et du logement ;
- Pérennisation du fonctionnement des commissions internes (évaluation, situations complexes, logement...).

Renforcer la coopération avec les bailleurs sociaux dans le cadre de la PTA

- Encouragement à la participation active des bailleurs en commission logement ;
- Mise en place d'une veille « maintien dans le logement » en lien avec les bailleurs ;
- Développement de partenariats avec les services fiscaux pour faciliter l'accès aux documents nécessaires à la demande de logement.

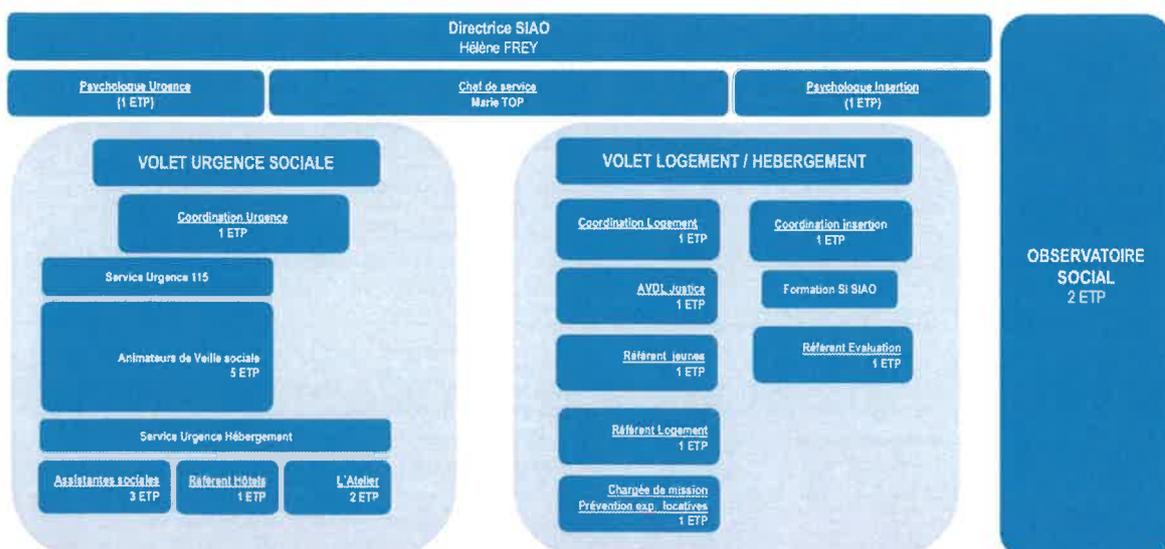
Développer l'interconnaissance et les compétences des acteurs

- Poursuite des matinales thématiques du SIAO ;
- Organisation de formations ciblées sur des enjeux opérationnels : procédures DALO/DAHO, expulsions, évaluation sociale, articulation des dispositifs, etc.

Alors que 2025 a été proclamée grande cause nationale de la santé mentale, le SIAO du Haut-Rhin ambitionne de se renforcer en intégrant de nouvelles expertises, notamment psychologiques, pour mieux accompagner les personnes hébergées, qu'elles soient en insertion ou en situation d'urgence, et contribuer ainsi à leur bien-être global.

Les défis restent nombreux, mais notre trajectoire est claire : faire du service public de la rue au logement un levier concret de transformation sociale, ancré dans la coopération, la dignité et la continuité des parcours.

Ci-dessous le modèle cible pour 2025 :



AAH	ALLOCATION D'ADULTE HANDICAPE
ACCES	ASSOCIATION CHRETIENNE DE COORDINATION D'ENTRAIDE ET DE SOLIDARITE
AHI	ACCUEIL HEBERGEMENT INSERTION
ALT	ALLOCATION LOGEMENT TEMPORAIRE
APSM	ASSOCIATION PREVENTION SPECIALISEE MULHOUSE
ARE	AIDE AU RETOUR A L'EMPLOI
ASE	AIDE SOCIALE A L'ENFANCE
ASLL	ACCOMPAGNEMENT SOCIAL LIE AU LOGEMENT
AVDL	ACCOMPAGNEMENT VERS ET DANS LE LOGEMENT
BOP	BUDGET OPERATIONNEL DE PROGRAMME
CADA	CENTRE D'ACCUEIL POUR DEMANDEURS D'ASILE
CAES	CENTRE D'ACCUEIL ET D'EVALUATION DES SITUATIONS
CAMU	COORDINATION DES ACTEURS MARAUDE URGENCE
CAVA	CENTRE D'ADAPTATION A LA VIE ACTIVE
CCAS	CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
CHRS	CENTRE D'HEBERGEMENT ET REINSERTION SOCIALE
CEJJR	CONTRAT ENGAGEMENT JEUNES - JEUNES EN RUPTURE
CPH	CENTRE PROVISoire D'HEBERGEMENT
CPIP	CONSEILLER PENITENTIAIRE D'INSERTION ET DE PROBATION
CPML	CENTRE PENITENTIAIRE MULHOUSE LUTTERBACH
CSAPA	CENTRE DE SOIN D'ACCOMPAGNEMENT ET DE PREVENTION EN ADDICTOLOGIE
DA	DEMANDEUR D'ASILE
DAHO	DROIT A L'HEBERGEMENT OPPOSABLE
DALO	DROIT AU LOGEMENT OPPOSABLE
DDETSPP	DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'EMPLOI, DU TRAVAIL, DES SOLIDARITES ET DE LA PROTECTION DES POPULATIONS
DNA	DISPOSITIF NATIONAL D'ACCUEIL (POUR DEMANDEURS D'ASILE)
DNP	DEMANDES NON POURVUES
FADS	FONDATION DE L'ARMEE DU SALUT
EMPP	EQUIPE MOBILE PSYCHIATRIE PRECARITE
ETP	EQUIVALENT TEMPS PLEIN
FVV	FEMME VICTIME DE VIOLENCE

FJT	FOYER JEUNES TRAVAILLEURS
HUDA	HEBERGEMENT D'URGENCE POUR DEMANDEURS D'ASILE
IML	INTERMEDIAIRE LOCATIVE
LHSS	LITS HALTE SOINS SANTE
MECS	MAISON D'ENFANTS A CARACTERE SOCIAL
MNA	MINEURS NON ACCOMPAGNES
PE	PLACEMENT EXTERIEUR
PJJ	PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE
RSA	REVENU DE SOLIDARITE ACTIVE
SIAO	SERVICE INTEGRE D'ACCUEIL ET D'ORIENTATION
SI-SIAO	SYSTEME INFORMATIQUE DU SIAO
SPADA	STRUCTURE PREMIER ACCUEIL DES DEMANDEURS D'ASILE
SPIP	SERVICE PENITENTIAIRE D'INSERTION ET DE PROBATION
SPRULO	SERVICE PUBLIC DE LA RUE AU LOGEMENT
STEMO	SERVICE TERRITORIAL EDUCATIF MILIEU OUVERT
SURSO	SERVICE D'URGENCE SOCIALE
UE	UNION EUROPEENNE
UK	UKRAINE



